

# **BUDGET PRIMITIF 2023**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

Conseil municipal du 30 mars 2023

## TABLE DES MATIERES

PROPOS INTRODUCTIF.....	4
I. LES CHOIX POLITIQUES POUR 2023 .....	5
A. L'éducation .....	5
1. Le « plan écoles » en 2023.....	5
2. L'amélioration continue du service rendu aux familles.....	6
B. Le cadre de vie .....	7
1. Des dépenses d'investissement consacrées au cadre de vie toujours importantes .....	7
2. Un aménagement écoresponsable pour renaturer Rosny-sous-Bois.....	8
C. Le lien social .....	9
1. Un soutien réaffirmé au CCAS et à son action sociale ainsi qu'aux associations .....	9
2. Une année culturelle, sportive et événementielle toujours aussi florissante .....	10
3. L'avancée des politiques communales à destination de tous.....	11
D. Le déploiement d'une culture du « dépenser mieux » pour combiner maîtrise des dépenses et préservation de la qualité de notre service public.....	11
II. L'EQUILIBRE DU BUDGET 2023.....	13
A. La section de fonctionnement .....	13
B. La section d'investissement .....	13
C. L'épargne .....	14
III. LA STRATEGIE FINANCIERE DU BUDGET 2023 .....	16
A. Le maintien des taux d'imposition des ménages et des tarifs municipaux à destination des familles.....	16
B. Poursuite du plan de sobriété énergétique .....	16
C. La maîtrise des dépenses de fonctionnement .....	16
D. La préservation de notre capacité d'investissement.....	16
E. Un recours raisonné à l'emprunt .....	17
IV. LE TRANSFERT DES ACTIVITES SOCIALES AU CCAS ET LES INCIDENCES BUDGETAIRES 2023 POUR LA VILLE .....	18
A. Les actions transférées.....	18
B. L'impact sur le budget communal.....	18
1. En dépenses.....	18
2. En recettes .....	19
C. La définition du nouveau montant de subvention versée au CCAS .....	19
V. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023.....	20
A. Les recettes de fonctionnement.....	20
1. La fiscalité.....	21
2. Les concours financiers .....	22
a) <i>Les concours financiers de l'Etat</i> .....	22
b) <i>Les autres participations au financement des services publics</i> .....	23

3.	Les produits des domaines .....	23
a)	<i>Les produits des domaines et services</i> .....	23
b)	<i>Les autres produits de gestion</i> .....	24
c)	<i>Les autres recettes (chapitres 013 et 77)</i> .....	24
d)	<i>La péréquation</i> .....	25
B.	Les dépenses de fonctionnement .....	25
1.	Les dépenses de personnel .....	25
2.	Les dépenses de gestion .....	27
a)	<i>La subvention d'équilibre au CCAS</i> .....	27
b)	<i>Les subventions au secteur associatif</i> .....	28
c)	<i>Les services publics délégués</i> .....	28
d)	<i>Les contributions obligatoires</i> .....	28
e)	<i>Les autres dépenses de gestion</i> .....	29
f)	<i>Les dépenses exceptionnelles</i> .....	30
g)	<i>Les dépenses imprévues et provisions</i> .....	30
3.	Les frais financiers .....	31
VI.	LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023 .....	32
A.	Les dépenses d'équipement.....	32
B.	Le remboursement de la dette .....	38
C.	Les recettes d'investissement .....	38
1.	Le financement des investissements .....	38
2.	Le mode de financement prévisionnel des investissements en 2023.....	40
D.	La structure de dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2023.....	40
	GLOSSAIRE .....	44

## PROPOS INTRODUCTIF

Le débat d'orientations budgétaires, qui s'est déroulé le 11 février dernier, a permis de présenter le contexte d'élaboration, la stratégie financière et les principales orientations de la majorité pour ce nouveau budget.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présentait les principales dispositions de la Loi de finances pour 2023 et leur impact sur le budget 2023 (augmentation des dotations versées par l'Etat, retour au niveau 2021 pour les mesures de soutien à l'investissement, prolongation du filet de sécurité et du bouclier tarifaire gaz/électricité...), accompagnées d'éléments de rétrospective et de prospective.

Le présent rapport s'attachera donc avant tout à présenter les principales inscriptions du budget 2023.

Pour rappel, ce budget sera voté à nouveau par chapitres et, en investissement, uniquement par chapitres et opérations d'équipement.

Par ailleurs, les résultats de l'exercice budgétaire 2022 ne sont pas encore définitivement arrêtés. Ils le seront à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2022 lors du Conseil municipal de juin prochain. L'excédent final 2022, qui s'établit autour de 7,8 millions €, sera ainsi intégré dans le budget 2023 à l'occasion du budget supplémentaire. Ce résultat est, en grande partie, destiné à réduire l'emprunt d'équilibre sous réserve de nouvelles incidences liées à des causes exogènes (poursuite des incidences de l'inflation, dépenses énergétiques, revalorisation du SMIC ...).

Cette année, l'ensemble des dépenses d'équipement du budget 2023 qui atteignent plus de 28 millions €, soit un niveau très élevé pour la troisième année consécutive, sont inscrites dès le BP et sont quasiment équivalentes au niveau BP 2022 (28,3 millions €).

Par ailleurs, les reports de crédits d'investissement engagés en 2022, mais non mandatés au 31 décembre 2022, seront constatés dans le budget supplémentaire lors de la reprise des résultats arrêtés définitivement dans le compte administratif. Ces reports de crédits devraient atteindre 17,5 millions € en dépenses et 16,8 millions en recettes.

Malgré un contexte national extrêmement dégradé par une inflation record, ce budget constitue la traduction des choix politiques de la majorité municipale, toujours sans recourir au levier fiscal.

## I. LES CHOIX POLITIQUES POUR 2023

Lors du débat sur les orientations budgétaires, les trois priorités politiques de la majorité ont été rappelées : il s'agit de l'éducation et du cadre de vie tout en préservant le bien vivre de la Ville, reconnu désormais par l'obtention de la première marche du podium pour la Seine-Saint-Denis dans le classement édité chaque année par le Journal du Dimanche.

Dans un contexte économique national et local particulièrement tendu en cette année 2023, la Ville subit une **hausse importante sur de nombreuses dépenses fixes de fonctionnement** mais la majorité municipale maintient son cap, celui **ne pas activer le levier fiscal**, contrairement à de nombreuses collectivités.

### A. L'éducation

L'Education constitue la grande cause du mandat ; la Ville, hors dépenses de personnel, y consacrera 5,1 millions d'euros en fonctionnement et 13,5 millions d'euros en investissement. 2023 verra se poursuivre le plan écoles tout en poursuivant l'amélioration qualitative du fonctionnement du service rendu chaque jour aux petits Rosnéens et à leurs familles.

#### 1. Le « plan écoles » en 2023

**Les investissements pour nos écoles vont peser à hauteur de près de 13,5 millions € dans ce budget**, soit environ 48% des dépenses d'équipement 2023. Ce plan écoles atteint donc cette année un niveau conséquent.

L'enveloppe la plus importante est celle consacrée à la **poursuite des travaux et à l'acquisition des premiers équipements (mobilier, équipements informatiques...) du groupe scolaire Mermoz** avec 5,1 millions d'euros budgétés de nouveau cette année ; les bâtiments prévus, une maternelle et un centre de loisirs sont sortis de terre et devraient être opérationnels à la rentrée 2024. Leur livraison permettra de libérer des volumes de classes.

Le grand évènement de cette année sera naturellement **le démarrage des travaux de réhabilitation de la maternelle Bois Perrier** pour lesquels 3 000 000 € sont inscrits cette année. Ces travaux de réhabilitation d'ampleur se traduisent par une isolation extérieure en bois et paille, un intérieur revu avec une redistribution plus fonctionnelle des espaces, la création d'une ventilation naturelle avec les « fameuses tours à vent » si emblématiques des éco-bâtiments rosnéens et la réalisation d'un nouveau parvis avec un préau en bois. Ces travaux relèvent tant de notre politique éducative, que de notre action forte en faveur de l'environnement.

**2023 permettra d'achever l'équipement du groupe scolaire Françoise Dolto** dans la ZAC Coteaux Beauclair. La somme inscrite au budget, 145 200 €, permettra d'acquiescer une structure de jeux d'extérieur pour enjoliver la cour de récréation, d'acquiescer les dernières factures de travaux supplémentaires, de finaliser l'équipement en mobilier et matériel pour les ouvertures de classes attendues en septembre prochain et enfin, de constituer un fond bibliothécaire.

Plus de 3,18 millions d'euros seront par ailleurs ouverts pour **les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre de la seconde phase du groupe scolaire Simone Veil** ; celles programmées en 2022 n'ayant pas pu être réalisées avant la fin de l'exercice.

**Les études d'augmentation de la capacité d'accueil du groupe scolaire du Pré-Gentil sont finalisées.** Néanmoins, le besoin capacitaire sur ce secteur interroge sur l'opportunité d'augmenter la capacité d'accueil de ce groupe scolaire ou plutôt de prévoir la construction d'un nouvel équipement en lieu et place du centre de loisirs La Justice. Par conséquent, l'année 2023 devra être l'année du choix technique à retenir après obtention des études complémentaires prévues. Parallèlement, le pavillon situé rue du Rhin sera démoli pour les besoins du futur chantier.

Au global, une enveloppe de 430 000 € est réservée à cet effet.

Au-delà de ces projets d'envergure, le « plan écoles » 2023 comprend également **un volet « gros travaux » sur les autres écoles**, pour près de 772 000 € ; la programmation 2023 ayant été élaborée, comme chaque année, en fonction des nécessités techniques, de nos engagements environnementaux, mais aussi des besoins exprimés par les parents d'élèves ; des crédits sont ouverts en particulier pour :

- ❖ La seconde phase de remplacement des fenêtres des écoles élémentaires Raspail et du centre (460 000 €),
- ❖ La création d'un préau pour la maternelle Kergomard (180 000 €),
- ❖ Le remplacement des radiateurs en tôle les plus vétustes sur l'élémentaire Mondor (30 000 €),
- ❖ La création d'un accès aux sanitaires sur cour pour l'école élémentaire Mermoz (25 000 €).

En matière d'équipements, tandis qu'en 2022, les écoles ont été équipées de sondes « CO2 » et d'un dispositif « PPMS » (plan particulier de mise en sûreté), une enveloppe de 100 000 € sera dédiée au remplacement de centrales de sécurité incendie les plus anciennes et à l'optimisation de leur remplacement.

Enfin, **115 000 € sont budgétés dans la continuité des équipements numériques de nos écoles élémentaires** (équipement de l'école Raspail en chariot, informatisation des salles des maîtres restant à équiper, ...).

## 2. L'amélioration continue du service rendu aux familles

Au-delà de cet effort d'investissement très important pour nos écoles, la Ville poursuit les démarches entreprises pour améliorer le fonctionnement quotidien du service rendu aux familles, notamment dans le champ du périscolaire.

**Les services municipaux en charge de l'éducation seront toujours mobilisés pour faire vivre un projet pédagogique ambitieux**, en matière de qualité des animations, de sensibilisation au développement durable, de formation à la citoyenneté et d'accueil des enfants en situation de handicap. En témoignage, de nouveau, le succès du carnaval des enfants avec pour thème cette année, le Moyen-Age.

La vigilance de la Ville à l'encontre du prestataire de la restauration scolaire afin qu'il respecte scrupuleusement ses obligations contractuelles et améliore la qualité des repas servis est toujours de mise. La réflexion engagée en 2023 sur l'amélioration de la prestation dans un cadre budgétaire contraint se poursuit et se traduira par la conclusion d'un nouveau marché d'ici la fin de l'année.

Comme chaque année, le budget 2023, en termes de charges de personnel et charges courantes, contient les moyens nécessaires pour assurer les taux d'encadrement fixés dans le projet

pédagogique communal, sécuriser les établissements et permettre le développement des actions et prestations servies aux enfants par un personnel compétent et motivé.

## B. Le cadre de vie

**L'amélioration du cadre de vie demeure la deuxième grande priorité de la majorité** ; les engagements pris devant les électeurs sont clairs : il s'agissait de mettre fin à la frénésie de construction de logements le temps de remettre à niveau les équipements municipaux, de redonner de l'air et de la nature aux administrés et de faire prendre une nouvelle direction écoresponsable en matière d'aménagement de notre ville.

**Les chiffres du budget 2023 traduisent, de nouveau, cette orientation.**

### 1. Des dépenses d'investissement consacrées au cadre de vie toujours importantes

Cette année, les crédits dédiés à l'amélioration du cadre de vie avoisinent les 5,5 millions d'euros ; les enveloppes sont plus précisément les suivantes :

- ❖ **Au titre du programme de rénovation de la voirie, 2,75 millions d'euros** ; cette année verra l'achèvement des travaux de remise en état ou de requalification engagés en 2022 (dont 145 000 € de crédits complémentaires dans le cadre de l'achèvement constaté de la rue Laennec) auquel viendra s'ajouter la requalification de la partie sud de la rue Hussenet (810 000 €). **La Ville poursuit son objectif d'améliorer, année après année, l'état de la voirie communale** en permettant de faire plus en matière de gros entretien des rues et trottoirs (renouvellement de l'enveloppe de 700 000 €) et des feux tricolores (200 000 €), d'améliorer la signalétique (180 000 €) et de renouveler le mobilier urbain ou VRD (230 000 €). Pour certaines rues complexes (rues Laennec (finalisation), Hussenet), la Ville sera assistée d'un bureau d'études externes spécialisé (100 000 €).
- ❖ **Pour l'enfouissement des réseaux et la modernisation de l'éclairage public : 1,3 million d'euros**, soit la même enveloppe que l'an passé ; ces crédits se décomposent de la façon suivante : 500 000 € pour la poursuite du plan lumière, notamment pour le renouvellement des câbles suite aux préconisations du diagnostic réalisé en 2021, 450 000 € pour procéder au changement des éclairages les plus vétustes et énergivores, 300 000 € pour la maintenance et le gros entretien du réseau et 50 000 € pour le remplacement des mâts et lanternes.
- ❖ **Pour l'embellissement des espaces verts : 365 000 €**, l'embellissement du parc Decesari avec la poursuite de l'aménagement d'allées (65 000 €) tandis qu'une enveloppe de 10 000 € permettra d'acquérir des bancs supplémentaires pour nos parcs et squares.
- ❖ **Pour l'amélioration et la sécurisation de nos espaces extérieurs : 760 000 €** ; ces crédits sont d'abord fléchés pour des aménagements type clôtures, enrobés, sol des jeux, mobilier extérieur, dans les cours des écoles, crèches et centres de loisirs (150 000 €) et la mise aux normes des aires de jeux (35 000 €). 90 000 autres euros sont dédiés à la réalisation ou réfection de clôtures notamment sur les établissements scolaires. Par ailleurs, trois sites feront l'objet d'investissements importants : le nouveau cimetière (50 000 € pour la poursuite de la reprise et de la création d'allées), les stades Girodit (50 000 €) et Letessier (100 000 €) pour le remplacement des câbles des hauts mâts.

- ❖ **Pour le matériel des agents des équipes chargées de la propreté urbaine et de l'entretien des espaces verts : 329 000 €**, soit +123 000 € par rapport à 2022. Après avoir renouvelé les équipements manuels des agents (tondeuses, débroussailluses, souffleurs...), cette année, l'accent est mis sur le renouvellement et le renforcement des moyens motorisés avec l'acquisition d'un engin télescopique (qui pourra au besoin être mutualisé avec les autres services afin de réduire les coûts de location), l'acquisition de trois nouveaux véhicules utilitaires ainsi qu'un nouvel aspirateur urbain nécessaire avec la livraison des logements et équipements pour le nouveau quartier Coteaux Beauclair. La Ville réitère donc son engagement de renforcer la qualité du travail de ses agents en les équipant au mieux.

## 2. Un aménagement écoresponsable pour renaturer Rosny-sous-Bois

Parce que l'ambition de la majorité municipale est que Rosny-sous-Bois reste la **première ville de Seine-Saint-Denis où il fait bon vivre**, les aménagements urbains se construisent et se poursuivent dans l'objectif constant de renaturer notre territoire.

C'est ainsi que la première phase de **l'aménagement du parc du Plateau d'Avron** s'achève en collaboration avec Grand Paris Grand Est, partenaire de la Ville dans cet important projet (412 000 €).

La seconde phase, qui reste à construire, avec un financement intégral de la commune, débutera en cette année 2023 (110 000 €). Ce nouveau poumon vert pour les Rosnéens constitue d'ores et déjà un nouvel outil précieux pour développer la sensibilisation aux enjeux écologiques des nouvelles générations.

Parallèlement, la Ville n'oublie pas les quartiers impactés par les nuisances liées aux années de travaux pour amener le métro à nos portes. En effet, pendant plusieurs années, la RATP s'est installée sur le **Coteau de la Dhuis** afin de réaliser le chantier d'extension de la ligne 11. Avant les travaux, le Coteau, situé à l'Ouest de la Ville de Rosny-sous-Bois, était un site naturel et planté qui accueillait trois terrains sportifs. Le chantier de réalisation de la station de métro a nécessité que le site soit transformé en une base de chantier fermée au public.

La topographie du Coteau a été entièrement remodelée du fait des activités déployées par la RATP sur ce site (accueil d'une centrale à béton et d'une très grande base de chantier notamment). Cet espace initialement naturel s'est ainsi fortement minéralisé.

La libération de cet espace avec la mise en service du métro début 2024 nécessite de prévoir son devenir. La Ville de Rosny-sous-Bois et la RATP se sont concertés pour mener **un projet conjoint de renaturation** de ce site, qui aille au-delà d'une simple reconstitution à l'identique d'avant les travaux.

Les enjeux de ce site sont essentiellement de reconstituer un site naturel qui accueille la population environnante, d'offrir des continuités piétonnes et d'assurer l'intermodalité (métro- bus- cycles).

Pour y parvenir, un important projet d'aménagement se dessine en vue de réaliser un **parc paysager de qualité**, qui favorise les usages ludiques, sportifs et culturels à tous les publics (enfants, jeunes, seniors, adultes, PMR) en tirant parti des préexistants, à savoir la topographie en pente et les murs de soutènement construits par la RATP dans le cadre de son chantier.

Le projet de renaturation se situe sur le Coteau et la rue Lucien Piron et totalise 11600 m<sup>2</sup>. L'année 2023 sera consacrée aux premières études (220 000 €).

De plus, parce que le vivre bien se dessine ensemble, une enveloppe de 45 000 € est inscrite afin de démarrer une action participative autour d'un Plan Nature en vue de définir collaborativement notre environnement de demain.

Enfin, **un budget de 30 000 € pour le « plan Vélo »** est reconduit en faveur du développement des mobilités actives, dès lors que les aménagements sont sécurisés. La Ville renouvelle son soutien et sa participation active au projet régional de RER V (vélo) sur les voies départementales ainsi qu'au plan local de mobilité et au schéma cyclable territorial de GPGE et de la Métropole du Grand Paris (Vélopolitain). Cette somme pourrait permettre de créer de nouvelles bandes cyclables à sens unique si les voies s'y prêtent et/ou à développer la promotion de la pratique du vélo.

## C. Le lien social

**Continuer de renforcer le lien social et remettre l'humain au cœur de notre politique communale est également un axe fort de notre ligne politique ;** c'est d'ailleurs ici autant une question de moyens que d'engagements personnels. L'accompagnement de chacun de nos concitoyens est une priorité.

Beaucoup d'actions contribuent à tisser du lien entre les habitants, que ce soit lorsqu'ils ont besoin d'une aide financière, lorsqu'ils cherchent à se divertir, se cultiver, apprendre, lorsqu'ils doivent remplir une démarche administrative... ; la Ville va continuer, comme en 2022, à développer chacune de ses politiques sectorielles pour leur permettre de s'épanouir au mieux, en toute sécurité, en toute solidarité, et qu'ils soient particulièrement heureux de vivre à Rosny-sous-Bois.

### 1. Un soutien réaffirmé au CCAS et à son action sociale ainsi qu'aux associations

**La Ville poursuivra, comme chaque année, son soutien au Centre Communal d'Action Social (CCAS),** chargé justement d'aider ceux qui en ont le plus besoin : la subvention qui lui sera versée sera d'ailleurs en nette augmentation puisqu'elle passera de 1 559 850 € à 1 916 285,64 €, soit +356 435,64 € (à périmètre constant 2022-2023)<sup>1</sup>.

D'une part, la subvention vise à compenser de nouveau les baisses des recettes du CCAS (moins de produits de loyers en provenance des résidences personnes âgées), et d'autre part, les incidences budgétaires de mesures prises pour remédier à l'inflation (hausse des charges de personnel, des énergies...).

En 2023, le CCAS veillera notamment à l'amélioration de la qualité des repas servis à nos aînés en étant assisté d'un cabinet spécialisé pour reconduction de son propre marché de restauration et développera les rencontres du Handicap.

**S'agissant de l'enveloppe des subventions aux associations,** acteurs si importants de la vie communale et de la cohésion sociale, **elle est reconduite, à hauteur de 2,1 millions d'euros ;** les attributions restent bien sûr conditionnées à une appréciation rigoureuse, via les services, de l'intérêt communal et de la situation financière et statutaire des associations qui sollicitent un concours communal. Les temps forts mis en œuvre, tels que la journée du bénévolat ou le forum des associations, pour promouvoir l'action bénévole demeurent essentiels.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire après retraitement du transfert de personnel effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et totalement compensé par le budget principal.

Une enveloppe de 295 000 € est par ailleurs prévue pour réaliser d'importants travaux de remplacement de menuiseries extérieures et de pose de stores (non réalisés en 2022), de mise aux normes électriques et de réfection partielle du réseau d'assainissement sur le bâtiment de l'Institut Médico-Educatif, géré par l'APAJH.

## 2. Une année culturelle, sportive et événementielle toujours aussi florissante

Cette année 2023, marque plus encore le retour à une vie normale où **tous les temps festifs, d'échanges et de concertation** prévus reprennent place (cérémonie des vœux, brocante du centre-ville, rencontres et actions de quartier, festiv'halle, nouveaux Rosnéens, Rosny Plage, forum des associations, journées du patrimoine, journées de la ferme pédagogique, téléthon, marché de Noël...). **Distraire et divertir les Rosnéennes et Rosnéens**, dans le contexte économique actuel, constitue une mission de service public afin d'offrir **un peu de plaisir et d'évasion à toutes les générations**.

**En matière culturelle, l'année sera marquée par le renforcement de la programmation proposée par la Fabrique Artistique et Numérique, dont des actions « hors les murs » renforcées dans le cadre de la FAN mobile**, tandis que l'Espace Simenon verra ses appareils de projection remplacés.

La médiathèque Yourcenar, équipement de quartier d'importance, rouvre quant à elle ses portes et retrouve une nouvelle jeunesse avec l'achèvement des travaux de rénovation et l'acquisition de nouveaux mobiliers.

L'Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois bénéficiera d'une enveloppe de 160 000 € pour de nouvelles études de programmation du projet de réhabilitation de cette institution. Ce projet nécessitera néanmoins un renforcement des soutiens financiers de nos partenaires tant en investissement qu'en fonctionnement.

**Les budgets des conseils de quartiers sont reconduits en vue de poursuivre l'organisation de moments de convivialité et de partage entre les habitants** (fête de quartiers...). Pour mémoire, ces budgets sont complétés notamment de l'enveloppe contrat de ville fixée à 426 000 € pour Rosny-sous-Bois et des actions négociées avec les bailleurs sociaux chaque année au titre de l'abattement de TFBP au sein des quartiers prioritaires.

Parce que promouvoir la pratique sportive dans les quartiers allie animation de la vie locale et renforcement du lien social, une nouvelle station de street work out sera installée dans le quartier Boissière au niveau du parcours de santé tandis que le sol amortissant de celle existante au stade Letessier sera remplacée.

La Ville va également se doter d'un **mur digital mobile** permettant de développer les animations sportives pour tous les publics et dans tous les quartiers.

Les adhérents des associations sportives ne sont pas oubliés puisque, cette année, le sol du terrain synthétique du stade Letessier sera remplacé (370 000 €) tandis que les études et aménagements portant sur les équipements du tennis se prolongent.

La municipalité se réjouit par avance de retrouver les Rosnéens, toujours plus nombreux, lors de ces événements qui rythment notre vie locale.

### 3. L'avancée des politiques communales à destination de tous

**Ce budget fait progresser les politiques communales pour tous les Rosnéens :**

- ❖ **Pour les plus petits**, le projet **d'un nouveau multi accueil de 60 places dans la ZAC Coteaux Beauclair** est reconduit avec en 2023 l'acquisition de la coque et les premiers travaux d'aménagement dans l'objectif de mettre disposition ces nouvelles places pour la rentrée scolaire de 2024, dans le cadre d'une gestion en régie. Le poids budgétaire sur l'exercice 2023 sera d'un million d'euros, net des subventions de la CAF.
- ❖ **Les jeunes ne sont pas oubliés** : Les crédits « contrats de Ville » seront abondés pour accompagner l'action d'associations œuvrant en faveur des jeunes des quartiers. Les moyens accordés au dispositif de prévention des jeunes en décrochage scolaire seront abondés (+ 5000 €) tandis qu'une enveloppe sera consacrée au déploiement d'actions de prévention routière. Les animateurs du Cercle Boissière disposeront de crédits supplémentaires (+ 6000 €) pour continuer de proposer des animations et des sorties aux familles. Enfin, le centre social Boissière verra son ascenseur remplacé (89 500 €) tandis que celui du centre social des Marnaudes sera à l'étude.
- ❖ **Pour nos séniors**, outre les attendus travaux à effectuer dans la résidence Barroy pour 170 000 € (remplacement du système de sécurité incendie, amélioration de la sous-station de chauffage et surtout mise aux normes sanitaires de l'office de restauration), **il s'agit surtout de dynamiser encore plus les actions menées pour eux**. A cette fin, le service évènementiel de la Ville se chargera de mettre en musique les temps forts destinés aux aînés, qui seront évidemment reconduits.

**La modernisation de la relation aux usagers demeure primordiale.** Le projet de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville va se concrétiser cette année avec la finalisation des études et le démarrage des travaux de la phase transitoire, travaux qui couvriront un périmètre plus large avec la mise en conformité du système de sécurité incendie.

**La sécurité de nos concitoyens reste essentielle pour le vivre-ensemble et la majorité s'est engagée à rendre Rosny-sous-Bois plus sûre** ; aussi le déploiement et la modernisation du réseau de vidéo-protection continuent avec une enveloppe de 340 000 € ouverte à ce titre au BP 2023 ; la Police Municipale, dont les moyens humains et matériels ont déjà été significativement accrus en 2021 et en 2022, recevra cette année une nouvelle dotation de 70 000 € pour le renouvellement de ses équipements.

#### **D. Le déploiement d'une culture du « dépenser mieux » pour combiner maîtrise des dépenses et préservation de la qualité de notre service public**

La Municipalité s'est engagée en 2020 à **ne pas recourir au levier fiscal** tout en déployant une **politique ambitieuse d'investissement** et en **préservant la qualité du service public** rendu aux Rosnéennes et aux Rosnéens.

Après avoir surmonté les incidences liées à la crise sanitaire, Rosny-sous-Bois doit, comme l'ensemble des pouvoirs publics, faire face désormais aux incidences découlant du **contexte économique national particulièrement tendu**.

De nombreuses dépenses fixes de fonctionnement voient leur volume augmenter mécaniquement sans autre moyen d'actions pour la Ville que de redoubler d'efforts pour maîtriser davantage ses dépenses.

Sans surprise, le poste le plus impacté est celui des **dépenses énergétiques** (+1,65 M€). Les éco-bâtiments en fonction (groupes scolaires Les Boutours et Simone Veil et le centre de loisirs Félix Eboué) permettent de limiter les impacts et nous confortent dans la démarche de poursuivre nos investissements à travers la **construction** et désormais la **rénovation en haute qualité environnementale**.

Les dépenses de personnel sont également concernées par **l'impact en année pleine des mesures compensatoires de l'inflation** mises en œuvre tout au long de l'année 2022 : dégel du point d'indice, revalorisations du SMIC..., mesures qui pourraient se poursuivre en 2023 avec une augmentation des charges patronales annoncées et les effets mécaniques de revalorisation du SMIC.

Les incidences de l'inflation rejaillissent également à travers les contrats qui nous lient à nos partenaires, les plus significatifs étant ceux de la **délégation de service public du Centre Nautique et Sportif Camille MUFFAT (+ 340 000 €)** et de la **restauration scolaire et périscolaire (+ 450 000 €)**. En moyenne, les révisions contractuelles débutent autour d'une majoration de + 10 %.

Les contributions obligatoires auprès de nos partenaires subissent le même sort puisque leur équilibre budgétaire repose en grande partie sur les contributions apportées par les communes membres.

C'est ainsi que la contribution au fonctionnement et à l'investissement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris nécessite une augmentation des crédits inscrits de + 94 000 € au global.

**La progression attendue en 2022 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales à destination de GPGE sera in fine effective sur cet exercice.** Sur le plan financier, cela se traduit par une augmentation de 15 000 € au stade BP par rapport au prévisionnel 2022<sup>2</sup>. Cette augmentation ne constitue qu'une première étape puisqu'au regard des impacts financiers pour certaines communes, la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) avait proposé une prise en charge progressive déclinée comme suit (hors revalorisation)<sup>3</sup> pour la Ville de Rosny-sous-Bois :

- 2023 : prise en charge de 50 % de l'évolution du FCCT = 853 007 € au total
- 2024 : prise en charge de 80 % de l'évolution du FCCT = 962 685 € au total
- 2025 et 2026 : prise en charge de 100 % de l'évolution du FCCT = 1 035 803 € au total.

Pour autant, au regard de l'ensemble de ces éléments, la majorité politique fait le choix, contrairement à de nombreuses collectivités de ne pas augmenter les impôts, de ne pas sacrifier nos services publics et de ne pas geler nos investissements pour les Rosnéennes et Rosnéens d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

L'équilibre du budget primitif 2023 est ainsi construit sur ces orientations politiques.

---

<sup>2</sup> Au BP 2022, une provision de 900 000 € avait été inscrite, soit une augmentation nette de 116 900 € / 2021. En effet, au BP 2021, les crédits inscrits pour le FCCT étaient de 670 000 €, auxquels il convient d'ajouter les enveloppes dédiées aux contributions AUTOLIB (40 620 € en fonctionnement et 21 480 € en investissement) et VELIB (51 000 €) ; dépenses désormais prises en charge par GPGE dans le cadre du transfert de compétence Mobilité, soit un total de 783 100 €.

<sup>3</sup> Pour 2023, le taux de revalorisation qui s'ajoutera au FCCT socle de 2022 est de 7.1 % = taux IPCH publié ce jour, ce qui induit que le montant réel qui sera appelé en 2023 devrait plutôt être de 913 571€, arrondi à 915 000 €.

## II. L'EQUILIBRE DU BUDGET 2023

Tous mouvements confondus (opérations réelles et d'ordre), le budget primitif 2023 s'élève, en dépenses et en recettes, à 126,6 millions €, en évolution de près de 5,3 millions € (+4,34 %) par rapport aux inscriptions du BP 2022.

EQUILIBRE DU BUDGET		
	Dépenses	Recettes
section de fonctionnement		
Propositions nouvelles (crédits réels)	79 972 141	84 518 027
Mouvements d'ordre	6 081 434	1 535 548
<b>Total</b>	<b>86 053 575</b>	<b>86 053 575</b>
section d'investissement		
Propositions nouvelles (crédits réels)	35 633 776	31 087 890
Mouvements d'ordre	5 155 548	9 701 434
<b>Total</b>	<b>40 789 324</b>	<b>40 789 324</b>
<b>Total BP 2023</b>	<b>126 842 899</b>	<b>126 842 899</b>

### A. La section de fonctionnement

En mouvements réels, les recettes nouvelles proposées atteignent 84,5 millions €, soit une évolution de près de 330 000 € (+0,39%) par rapport à celles du BP 2022, tandis que les dépenses nouvelles s'établissent à 79,9 millions €, en progression de 2,1 millions € (+2,73%).

La section de fonctionnement s'équilibre à 86 millions € compte tenu des mouvements d'ordre (amortissements, provisions, virement entre sections), qui s'établissent à 6,1 millions € en dépenses et 1,5 millions € en recettes.

### B. La section d'investissement

En mouvements réels, les dépenses nouvelles proposées atteignent près de 35,7 millions € (+ 1,2 million €), tandis que les recettes nouvelles progressent elles de 2,9 millions € pour s'établir à un peu plus de 31 millions €.

La section d'investissement s'équilibre à un peu moins de 40,8 millions € compte tenu des mouvements d'ordre (amortissements, provisions, virement entre sections), qui s'établissent à 5,1 millions € en dépenses et près de 9,7 millions € en recettes.

Dans les pages qui suivent, seront examinées uniquement les propositions nouvelles, en mouvements réels.

EQUILIBRE DU BUDGET (mouvements réels)		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	79 972 141	84 518 027
Investissement	35 633 776	31 087 890
<b>Total BP 2023</b>	<b>115 605 917</b>	<b>115 605 917</b>

## C. L'épargne

### LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DU BUDGET 2023

Les soldes intermédiaires de gestion	BP 2022	BP 2023	Evolution	%
Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)	84 188 538	84 518 027	329 489	0,39%
Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	77 845 364	79 972 141	2 126 777	2,73%
<b>Epargne brute (RRF-DRF)</b>	<b>6 343 174</b>	<b>4 545 886</b>	<b>-1 797 288</b>	<b>-28,33%</b>
Les charges financières (intérêts de la dette)	1 400 000	1 782 000	382 000	27,29%
<b>Epargne de gestion (recettes - dépenses de gestion)</b>	<b>4 943 174</b>	<b>2 763 886</b>	<b>-2 179 288</b>	<b>-44,09%</b>
Remboursement du capital de la dette	6 070 000	6 626 000	556 000	9,16%
<b>Epargne nette théorique* (épargne brute - remboursement dette)</b>	<b>273 174</b>	<b>-2 080 114</b>	<b>-2 353 288</b>	<b>-861,46%</b>

\* Avant affectation du résultat et l'intégration de recettes probables mais non-encore notifiées.

Les charges courantes augmentent de 2,1 million € (+2,73%). Cette variation s'explique par les contraintes exogènes pesant sur la commune avec en chef de file la flambée du coût des énergies, conjuguée à l'inflation et à diverses mesures gouvernementales emportant augmentation de la masse salariale des administrations publiques (revalorisations du SMIC, augmentation de la valeur du point d'indice, réformes catégorielles, etc...). C'est ainsi que l'année 2023 se voit impacter par ces mesures en année pleine.

De plus, comme en 2022 pour le groupe scolaire Simone Veil, les coûts de fonctionnement du groupe scolaire Françoise Dolto, ouvert en septembre dernier, se comptabilisent désormais en année pleine.

Les recettes réelles de fonctionnement, galvanisées par une importante revalorisation des produits fiscaux progressent quant à elles de 330 000 €, soit +0,39 %, malgré une baisse conséquente des dotations et un ajustement prudent des produits des services aux réels 2022.

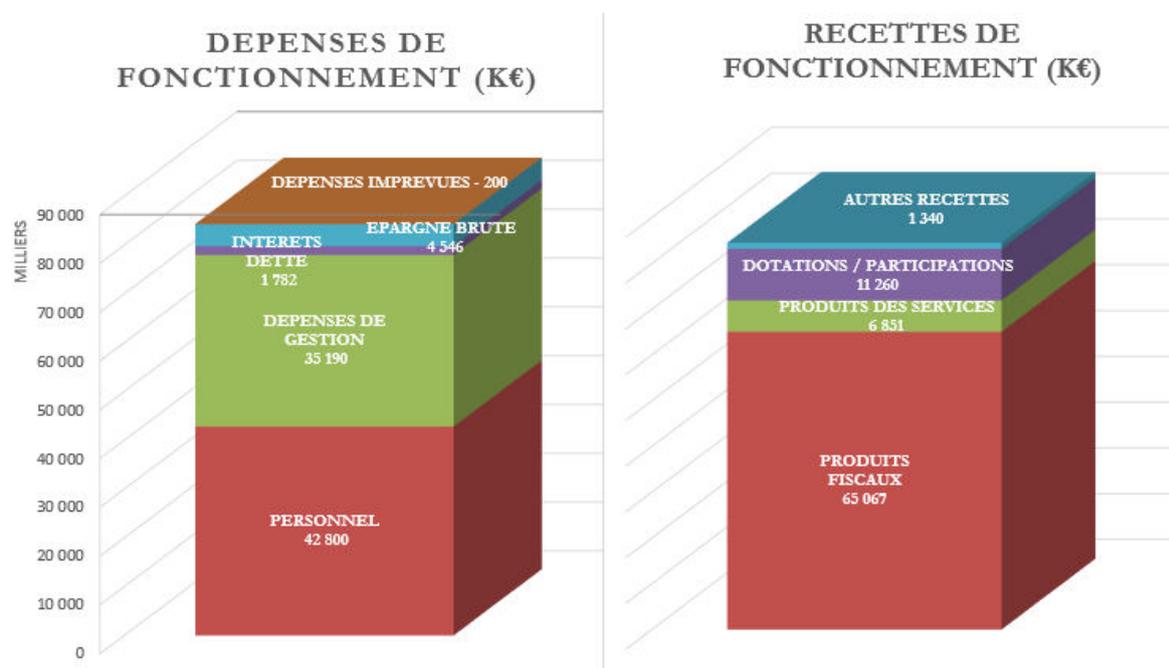
L'épargne brute se contracte donc logiquement de 1,8 million €. La prévision de frais financiers étant réajustée au regard du volume de la dette et des conditions actuelles de marché (1,78 million €), l'épargne de gestion se porte donc à 2,76 millions €, tandis que l'épargne nette se dégrade (-2,35 millions €) du fait de la progression du remboursement du capital de la dette (+556 000 €).

Rappelons toutefois qu'il ne s'agit ici que du budget primitif, prudent en dépenses (fourchette haute) et en recettes (fourchette basse). Pour mémoire, le budget primitif 2022 prévoyait déjà une diminution de l'épargne brute qui, *in fine*, ne s'est pas réalisée.

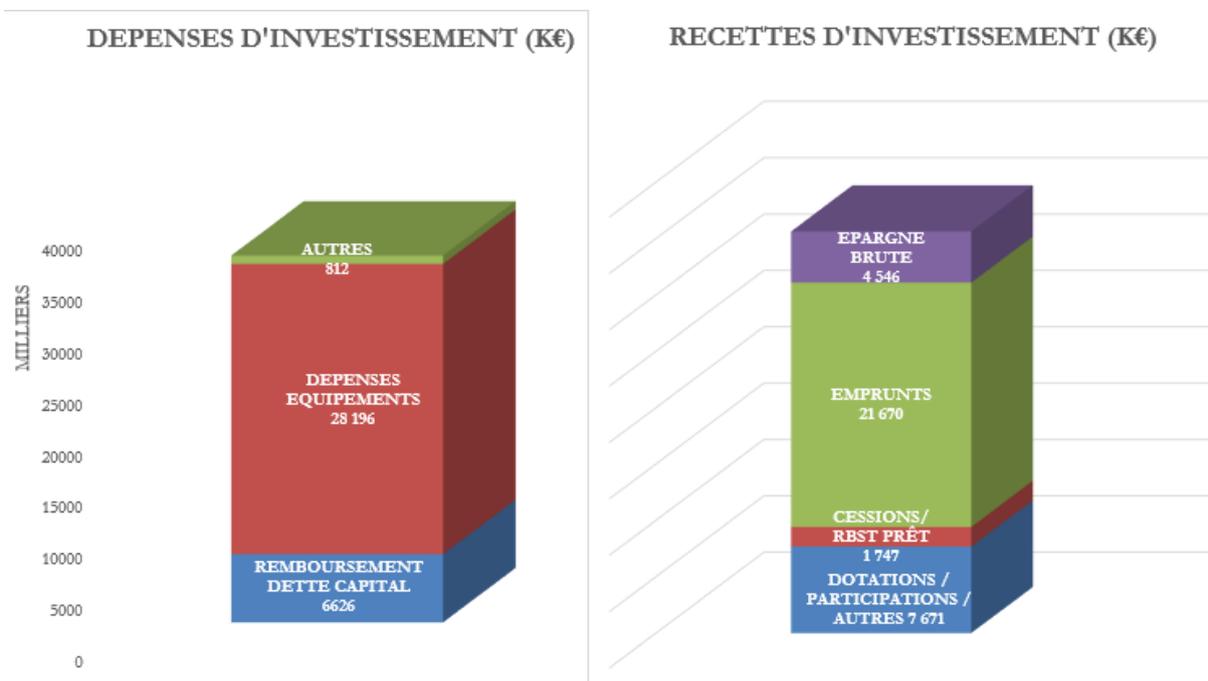
# LE BUDGET 2023

115,6 M€ de crédits inscrits

FONCTIONNEMENT : 80 M€



INVESTISSEMENT : 35,6 M€



TAUX D'AUTOFINANCEMENT BP 2023 (Epargne brute)

Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement : 5,38 %  
Il mesure la part des recettes disponible pour le financement de l'investissement.

### **III. LA STRATEGIE FINANCIERE DU BUDGET 2023**

#### **A. Le maintien des taux d'imposition des ménages et des tarifs municipaux à destination des familles**

Malgré un contexte économique toujours aussi complexe, l'engagement politique pris de ne pas recourir à l'augmentation de la pression fiscale sur les ménages est réaffirmé.

C'est ainsi que les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau 2020 à savoir 36,99 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 22,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le taux de taxe d'habitation, réservé aujourd'hui essentiellement aux résidences secondaires, est également maintenu à 27,74%.

De surcroît, dans le cadre de ces prévisions budgétaires, les tarifs municipaux pour les services à destination des familles demeurent inchangés pour l'année 2023.

#### **B. Poursuite du plan de sobriété énergétique**

Au regard de la flambée du cours des énergies en 2022, la Municipalité a déployé un plan de sobriété fin 2022 afin de contenir au maximum les retombées économiques en la matière. Celui-ci devrait permettre de limiter l'impact budgétaire en année pleine 2023 (+1,65 M€). Les premiers résultats se révèlent à ce titre très positifs et laissent augurer un niveau de dépense inférieur à celui projeté, sous réserve des évolutions que nous pourrions subir sur la fin de l'année (prochaine saison de chauffe).

#### **C. La maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Le contexte national très dégradé du fait d'une inflation à un niveau record, par rapport aux 40 dernières années, induit la nécessité de développer un contrôle poussé mais raisonné des dépenses afin de préserver la qualité du service public offert aux Rosnéens.

La maîtrise de la masse salariale, à hauteur de 42,8 M€ constitue un axe fort de cette démarche sans pour autant mettre en place une quelconque logique de quotas. Les moyens humains nécessaires à la qualité du service public seront préservés.

#### **D. La préservation de notre capacité d'investissement**

L'objectif précédemment évoqué a pour finalité de préserver l'épargne brute de la Ville, avec pour objectif affiché d'atteindre à minima 9,5 M€ lors du vote du Compte administratif, en vue de préserver notre capacité d'autofinancement.

C'est ainsi que le budget 2023, avec plus de 28 millions € de dépenses d'équipements, confirme notre ambition de réalisation d'investissements essentiels pour les Rosnéennes et les Rosnéens et le développement de notre Ville.

Ce niveau d'investissement, équivalent au niveau BP 2022, demeure toujours ambitieux. Il s'articule autour de deux axes principaux :

- la poursuite du Plan Ecoles combiné à un programme de rénovation et d'entretien durable du patrimoine scolaire ;
- l'amélioration du cadre de vie avec la poursuite du programme de rénovation des voiries, allié à celle du Plan lumières.

## E. Un recours maîtrisé à l'emprunt

Alors que l'enveloppe d'emprunt était de 14,2 millions € en 2022, avant les dépenses ajoutées au budget supplémentaire de juin 2022, le budget 2023 prévoit un accroissement plus important de la dette pour financer le programme d'investissement (+ 21,7 millions €). Ce montant ne constitue toutefois que l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire. Comme en 2022, l'exécution du budget verra nécessairement diminuer le montant de cette inscription. En premier lieu, le résultat de fin d'exercice 2022, estimé à 7,8 millions d'euros, sera en grande partie dédié à la réduction de cette enveloppe, pour revenir sur le même niveau que l'inscription BP 2022. En second lieu, l'enveloppe réellement appelée sera ajustée selon les avancées de l'exécution du budget 2023.

## IV. LE TRANSFERT DES ACTIVITES SOCIALES AU CCAS ET LES INCIDENCES BUDGETAIRES 2023 POUR LA VILLE

Par délibération de la Ville en date du 15 décembre 2022, il a été acté le transfert de l'ensemble des activités relevant de l'action sociale, de la Ville vers le Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1er janvier 2023. Bien évidemment, ce transfert de charge de personnel<sup>4</sup> s'accompagne des budgets de gestion courante afférents.

Il convient donc en amont d'explicitier ces transferts et leurs incidences pour la Ville avant d'étudier dans le détail le budget primitif 2023 de la Ville de Rosny-sous-Bois.

### A. Les actions transférées

L'origine de ce transfert vise à clarifier les recettes et dépenses relevant du secteur social et notamment de réduire la multiplicité des flux financiers entre la Ville et le CCAS permettant d'apporter plus de lisibilité et de transparence en matière d'action sociale.

Dans le cadre de ce transfert, le Centre Communal d'Action Sociale prendra en gestion, charge de personnel comprise :

- La restauration à destination des personnes âgées ;
- Les charges de gestion des locaux occupés par les services du CCAS (SSIAD, SAAD, Gérontologie...) ;
- Les charges de gestion du fonctionnement des services rattachés au CCAS (informatique, documentation, assurance, fournitures administratives, contrat de prestation de maintenance ...) ;
- Les actions sociales à destination des publics en difficulté.

Dès lors, ces transferts impactent le budget communal qui voit ces dépenses et recettes impactées.

### B. L'impact sur le budget communal

#### 1. En dépenses

Le budget communal voit ses dépenses de gestion diminuer à hauteur de :

- 1 905 500 € de masse salariale (chapitre 012) – Valeur indexée 2023
- 124 310 € de frais de cotisation CNAS, assurance statutaire, participation mutuelle et autres frais RH
- 782 060 € de contrat de prestation Restauration Seniors et dépenses accessoires
- 21 055 € de charges courantes (fournitures administratives, informatiques...)
- 61 200 € de charges locatives pour les locaux et parkings des services CCAS
- 7 580 € de subvention aux Associations relevant du secteur social (restos du cœur, secours catholique et association des veufs)

**Soit un total de 2 901 705 €.**

---

<sup>4</sup> Il est à noter que seuls deux agents du SSIAD ont refusé le transfert d'entité. Par conséquent, une convention de mise à disposition de personnel substituera pour ces deux agents, soit une dépense et une recette évaluée en 2023 à 99 476 €.

## 2. En recettes

Mais les recettes sont également impactées :

- 1 236 000 € d'arrêt de remboursement des charges de personnel mis à disposition
- 350 000 € de transfert de recettes de restauration Seniors
- 61 200 € de remboursement de charges locatives pour les locaux et parkings des services CCAS et autres frais
- 6 955 € de subvention pour l'action Café Seniors

**Soit un total de 1 654 155 €.**

### SYNTHESE DES MOUVEMENTS VILLE / CCAS

	Charges et produits – Personnel	Charges et produits – Gestion courante	Total
Dépenses sorties du budget Ville	2 029 810,00	871 895,00	2 901 705,00
Recettes sorties du budget Ville	1 236 000,00	418 155,00	1 654 155,00
<b>Solde net</b>	<b>793 810,00</b>	<b>453 740,00</b>	<b>1 247 550,00</b>

## C. La définition du nouveau montant de subvention versée au CCAS

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Subvention ordinaire CCAS</b>	1 530 000,00	1 559 850,00	1 916 285,64
<b>Transfert Secteur Loisirs Seniors</b>		133 150,00	171 500,00
<b>Transfert Secteur social</b>			1 247 550,00
<b>Total</b>	<b>1 530 000,00</b>	<b>1 693 000,00</b>	<b>3 335 335,64</b>

L'augmentation nette de la subvention ordinaire versée au CCAS est donc de 356 435,64 € entre 2022 et 2023.

Cette incidence s'explique par :

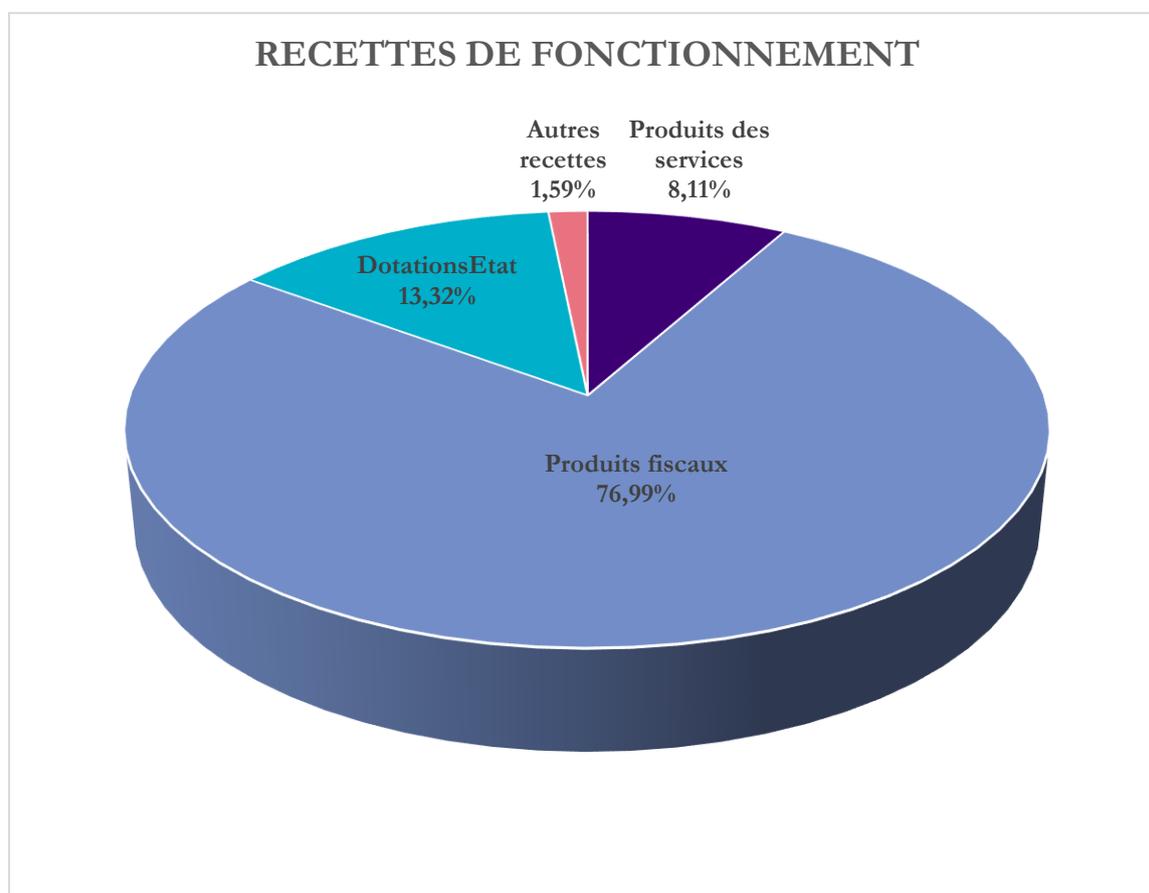
- Les impacts en année pleine des mesures salariales : revalorisations successives du SMIC, dégel du point d'indice et SEGUR de la santé mis en œuvre également au profit des animatrices : +151 380 €
- Les impacts de la crise énergétique : + 51 000 € pour les deux RPA
- Une baisse des recettes du service d'aide et d'accompagnement à domicile : - 50 000 €
- Le renouvellement d'un poste d'agent d'entretien à la RPA Barroy : +38 000 €
- La baisse des fréquentations des RPA avec des recettes ajustées au dernier réalisé : - 30 000 €
- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de restauration : + 21 060 €
- L'augmentation de la taxe foncière pour la RPA Croizat : + 12 000 €
- Une nouvelle action « Les rencontres du Handicap » : + 3 000 €

**La subvention CCAS, inscrite au chapitre 65, est donc portée à la somme de 3 163 835,64 €, action PRE comprise (69 769 €).**

## V. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2023 comprennent :



	BP 2022	BP 2023	% Evolution
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	84 188 538	84 518 027	<b>0,39%</b>
PRODUITS DES SERVICES	8 653 967	6 850 945	<b>-20,83%</b>
PRODUITS FISCAUX	62 003 386	65 067 030	<b>4,94%</b>
DOTATIONS ETAT	12 269 241	11 260 077	<b>-8,23%</b>
AUTRES RECETTES	1 261 944	1 339 975	<b>6,18%</b>

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 84,5 millions € soit une hausse de près de 330 000 € (+0,39 %) au regard des prévisions du BP 2022.

Le budget de fonctionnement 2023 se caractérise par :

- ❖ Une revalorisation importante des bases fiscales,
- ❖ Une baisse significative des dotations et compensations de l'Etat,
- ❖ Un ajustement au réel des produits des services après une période bouleversée.

## 1. La fiscalité

D'ordre général, les produits de la fiscalité progressent de 4,86 %.

Les recettes fiscales	BP 2022	BP 2023	Evolution	%
La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	42 401 400	45 845 712	3 444 312	8,12%
La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	39 000	44 288	5 288	13,56%
Les rôles supplémentaires (TH)	100 000	80 000	-20 000	-20,00%
<b>S/s total produits des impôts directs</b>	<b>42 540 400</b>	<b>45 970 000</b>	<b>3 429 600</b>	<b>8,06%</b>
L'allocation compensatrice de la MGP	15 879 730	15 879 730	0	0,00%
Le fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF)	748 256	350 000	-398 256	-53,22%
La taxe sur les pylônes électriques	65 000	45 000	-20 000	-30,77%
La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)	650 000	650 000	0	0,00%
La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	320 000	320 000	0	0,00%
Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	1 800 000	1 800 000	0	0,00%
<b>S/s total autres produits fiscaux</b>	<b>19 462 986</b>	<b>19 044 730</b>	<b>-418 256</b>	<b>-2,15%</b>
Le FNGIR (prélèvement)	-2 755 500	-2 755 500	0	0,00%
<b>Total (net FNGIR)</b>	<b>62 003 386</b>	<b>65 014 730</b>	<b>3 011 344</b>	<b>4,86%</b>

Il est à rappeler qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, la Ville ne perçoit plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) depuis 2021.

Aussi, compte tenu de l'intégration de la part départementale de TFPB et de la compensation via le coefficient correcteur, la Ville devrait percevoir près de 45,9 millions € de taxe foncière en 2023, soit une évolution de près de 3,5 millions € de BP à BP.

Cette estimation est faite à taux constant, en tenant compte de la revalorisation forfaitaire (+7,1 % pour les logements) et d'une évolution des bases physiques de +0,9 %.

L'année 2023 enregistre une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives historique, +7,1%. Pour rappel, cette dernière est automatiquement indexée, depuis 2018, sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH).

En 2022, elle était déjà de 3,4 %.

Il est également inscrit une enveloppe de 80 000 € de rôles supplémentaires considérant les réalisés constatés sur les exercices précédents.

En 2022, l'inquiétude portait sur le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour lequel une baisse significative était déjà attendue (-152 000 €). L'éventualité de sortie du dispositif dès 2023 semble se confirmer. C'est ainsi que seuls 350 000 € ont été inscrits puisque le mécanisme de sortie prévoit un dispositif lissé sur deux exercices budgétaires.

Cette hypothèse de sortie n'est pas ferme puisque les critères d'éligibilité sont également dépendants du niveau de richesse des autres communes d'Ile-de-France, critère difficilement mesurable. La prudence est donc de mise.

S'agissant de la fiscalité économique (réforme de la taxe professionnelle), que la Ville ne perçoit plus, elle est comme chaque année, compensée et gelée depuis 2015 (15,9 millions €) par la Métropole du Grand Paris.

Après plusieurs exercices de baisse des produits relatifs à la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), cette année, la recette attendue est semblable à celle de 2022, à savoir 320 000 €.

La prévision des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), revue à la hausse en 2022 par rapport à 2021 en la portant à 1,8 million € (+ 300 000 €) est reconduite en l'état en 2023 tout en gardant une certaine prudence. En effet, à titre informatif, le réalisé 2022 est de 2,1 millions €, comme en 2021.

Enfin, la taxe sur l'électricité est maintenue à 650 000 € compte-tenu des réalisés 2022.

## 2. Les concours financiers

### a) *Les concours financiers de l'Etat*

Les dotations de l'Etat	BP 2022	BP 2023	Evolution	%
<b>La dotation globale de fonctionnement (DGF) - part forfaitaire</b>	4 897 874	4 800 000	-97 874	-2,00%
<b>La dotation de solidarité urbaine (DSU)</b>	1 050 000	1 050 000	0	0,00%
<b>La dotation nationale de péréquation (DNP)</b>	482 852	420 000	-62 852	-13,02%
<b>Total</b>	<b>6 430 726</b>	<b>6 270 000</b>	<b>-160 726</b>	<b>-2,50%</b>

La loi de finances pour 2023 est venue augmenter les dotations aux collectivités (+1,24 % soit +335 M€) et geler l'écrêtement.

Cependant, ce constat national ne reflète pas la situation locale. En effet, concernant Rosny-sous-Bois, la part forfaitaire de la DGF devrait légèrement diminuer par rapport aux montants perçus en 2022 (4 901 734 €) tout comme la DNP estimée à 420 000 € au regard du réalisé 2022 (451 131 €).

A contrario, la DSU, dernière composante de la DGF devrait être stable, c'est pourquoi la prévision 2022 est reconduite.

Au final, ces dotations sont globalement attendues à hauteur de 6,27 millions €, en diminution au regard des montants effectivement perçus en 2022 (6,44 millions).

Le montant exact des dotations et prélèvements de péréquation pour chaque collectivité ne sera toutefois connu définitivement qu'après le vote du budget, et sera donc ajusté, au besoin, dans le budget supplémentaire.

Parmi les autres dotations versées par l'Etat, la Ville percevra le FCTVA relatif aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (50 000 €), la dotation pour les titres sécurisés (34 320 €), la dotation recensement (8 500 €).

#### *b) Les autres participations au financement des services publics*

Ces recettes, qui s'élèvent à 4,69 millions € (-510 000 €), comprennent pour l'essentiel les subventions et participations des partenaires institutionnels (CAF, Département, CPAM, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)...) au financement des services (petite enfance, accueils périscolaires, CMS, jeunesse...), dont :

- ❖ 2,08 millions € pour la petite enfance et 1,26 million € pour les accueils périscolaires, en continuité avec les prévisions 2022 ;
- ❖ 300 000 € pour le CMS de la part du Département (planning familial, vaccination et IVG) et de la CPAM (charges médecins), soit une baisse de 30 000 € liée notamment à l'ajustement des prévisions aux montants perçus ;
- ❖ Les financements aux équipements culturels sont réitérés avec notamment cette année une participation de la CAF au profit de la FAN pour le déploiement d'actions hors les murs à travers la Fan Mobile (20 000 €) ;
- ❖ Les subventions Etat attendues au titre des actions entrant dans le cadre du contrat de Ville, en particulier celles portées par les ateliers santé ville autour de la prévention et de la promotion de la santé et celles relatives aux opérations « Quartiers d'été », « Quartiers d'automne » sont renouvelées.

Les autres participations (réseau TITUS...) devraient quant à elles rester globalement stables hormis celle du Département en matière de politique d'accompagnement à l'insertion des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Activité. En effet, la gouvernance de cette politique publique a été revue au profit d'Agences Locales de l'Insertion (ALI), dont la mise en place s'est achevée fin 2022. Elles assurent désormais l'accompagnement des bénéficiaires.

### 3. Les produits des domaines

#### *a) Les produits des domaines et services*

Sont comptabilisées ici essentiellement, les recettes des activités municipales payantes (restauration collective, accueils périscolaires, activités culturelles et sportives...) et celles liées à l'occupation du domaine public (stationnement payant, redevances funéraires, occupations temporaires diverses...).

Jusqu'en 2022, elles comprenaient également :

- le remboursement par le CCAS des charges de personnel, agents Ville, mais exerçant des missions relevant du CCAS. La recette au BP 2022 était évaluée à 1 236 000 € ;
- le produit des repas fournis et livrés aux Seniors. La recette au BP 2022 était évaluée à 350 000 €.

Par conséquent, si l'on fait un comparatif 2022/2023, à périmètre constant, les recettes du chapitre 70 en 2022 s'établissaient à 7,1 millions €.

Pour 2023, ces recettes, d'un montant global de 6,85 millions €, sont désormais ajustées au réel considérant que 2022 peut être analysée comme une année représentative des nouveaux modes de vie post crise sanitaire. Des recettes supplémentaires liées entre autres à l'accueil de nouveaux habitants/élèves, pourraient être constatées mais faute de certitudes en la matière, la prudence a recommandé de ne pas les anticiper en phase « budget primitif ».

Dans le détail, ces recettes se décomposent de la sorte :

- ❖ 1,6 million € pour la restauration scolaire et 1,35 million € pour les accueils périscolaires, recettes qui, par prudence, restent stables dans l'ensemble
- ❖ 685 000 € de participations familiales (- 26 000 €) pour les structures petite enfance
- ❖ 1,1 million € de recettes des usagers du CMS, relativement stables par rapport aux années antérieures

Par ailleurs, les recettes du stationnement payant (950 000 €) sont revues à leur niveau légèrement inférieur à celui antérieur à la crise sanitaire tandis que les produits des concessions sont relevés de 15 000 € compte-tenu des réalisés 2022.

Le plan d'apurement de la dette d'arriérés de loyers de la Mission Locale Marne aux Bois, adopté au Conseil Municipal de mai 2021, occasionnera, de nouveau, une recette de 56 000 €.

#### *b) Les autres produits de gestion*

Ils recouvrent à la fois les loyers des baux communaux et les recettes des différents contrats de délégation de services publics (DSP). Inscrit à hauteur de 625 000 € au BP 2022, la prévision 2023 est légèrement à la hausse (652 000 €) compte-tenu des indexations des contrats.

Les redevances (centre aqua-nautique, golf, marchés forains) restent globalement inchangées. Seule la réouverture des équipements sportifs augure le versement d'une redevance d'intéressement versée par le délégataire OPALIA, évaluée prudemment à 4 100 €.

S'agissant des loyers, la mise en place d'une maison médicale de garde occasionnera une recette supplémentaire pour la commune évaluée à 6 000 € considérant que ce service se déploiera dans le courant de l'année.

#### *c) Les autres recettes (chapitres 013 et 77)*

Les atténuations de charges (chapitre 013), qui comprennent pour l'essentiel les remboursements d'assurance du personnel, ainsi que les remboursements sur salaires et charges des organismes de sécurité sociale, atteignent 430 000 €, en hausse de 70 000 € du fait de l'ajustement de la prévision 2023 aux remboursements constatés. Cette hausse s'explique pour partie par la prise en charge par les organismes de sécurité sociale des congés paternité allongés à 25 jours calendaires depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Les produits exceptionnels (chapitre 77), quant à eux, s'établissent à 257 500 € avec pour fait marquant, le reversement par la SEMRO du solde excédentaire de la ZAC de la Mare Huguet (252 500 €)<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Cette recette, inscrite en DM2022 n'a pas été perçue au titre de l'exercice 2022 et n'a pas fait l'objet d'un rattachement.

#### d) La péréquation

Au titre de la péréquation, la Ville, qui toujours demeure très proche du « point de bascule », n'a, au final, été ni contributrice, ni bénéficiaire au FPIC (fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales) en 2022.

De nouveau, cette situation n'est pas acquise pour 2023 puisqu'il n'est pas exclu que la Ville soit de nouveau contributrice. Considérant l'incertitude de la situation, il est prévu de n'inscrire l'éventuelle dépense qu'au budget supplémentaire, après notification de la décision.

### B. Les dépenses de fonctionnement

En préambule, il est important de rappeler les volumes, objet du transfert Ville / CCAS.

#### SYNTHESE DES MOUVEMENTS VILLE / CCAS

	Charges de personnel	Charges de gestion	Total
Dépenses sorties du budget Ville	2 029 810,00	871 895,00	2 901 705,00

#### 1. Les dépenses de personnel

Représentant 53,5 % des dépenses de fonctionnement, la masse salariale de la Ville de Rosny-sous-Bois atteindra 42,8 millions € en 2023 soit une diminution de 2,5 points par rapport au budget 2022.

Néanmoins, afin d'opérer une comparaison à périmètre constant, il convient d'ajouter aux dépenses inscrites au chapitre 012, le volume des charges de personnel transférées au CCAS. Le total retraité est alors de 44,8 millions €.

Ce niveau de masse salariale traduit un effort conséquent pour stabiliser désormais cette enveloppe, considérant les moyens déployés en 2021 et 2022 pour renforcer le service public au bénéfice des Rosnéens.

Aussi, à périmètre constant, les charges de personnel s'établissent à 56 % des dépenses de fonctionnement malgré l'impact en année pleine des mesures nationales déployées tout au long de l'année 2022.

Ces mesures nationales représentent près de la moitié de la variation de cette enveloppe et se décomposent ainsi :

- L'impact en année pleine du dégel du point d'indice : 343 000 €
- Le glissement vieillesse technicité, c'est à dire la hausse naturelle de la masse salariale permanente en lien avec le déroulement de la carrière statutaire des agents : 170 000 €
- L'actualisation de la prime d'assurance statutaire, indexée sur la masse salariale : 20 000 €
- Diverses mesures techniques<sup>6</sup> : 50 000 €

Au niveau local, le financement du dispositif de mutuelle et de prévoyance à destination des agents, déployé depuis novembre 2022, est ajusté en année pleine. Cette mesure vient compléter les actions en faveur du personnel communal qui bénéficie déjà depuis plusieurs années de l'action sociale au

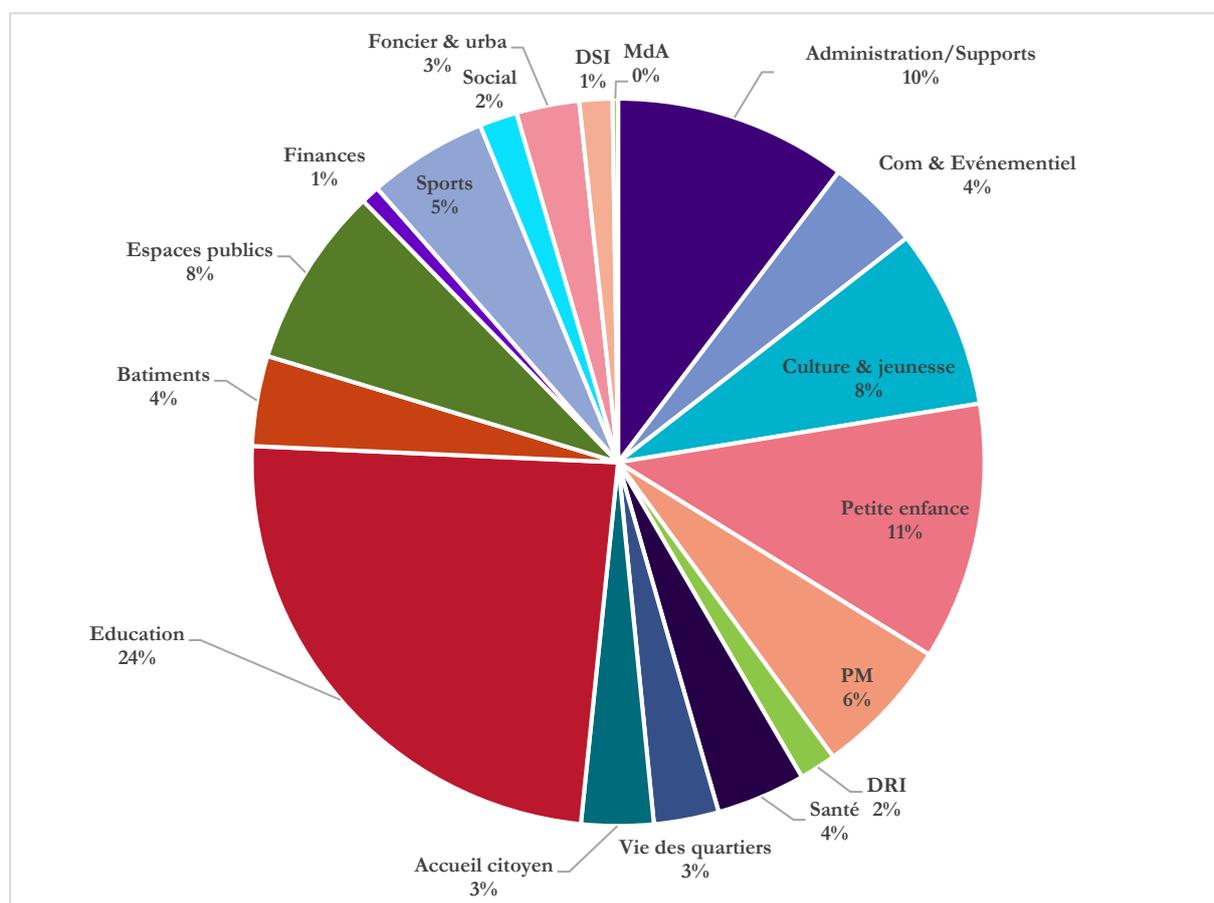
<sup>6</sup> Hausse des indemnités de cherté de vie, de fin de contrat, allocations de pertes d'emploi, médecine du travail, prestations sociales et indemnités de rupture conventionnelle.

travers l'adhésion au CNAS (240 000 €) mais aussi de moments de convivialité déployés par l'amicale du personnel, l'association AERO, subventionnée à hauteur de 40 000 €.

Par ailleurs, la Ville de Rosny-sous-Bois doit répondre à la demande croissante de service public des Rosnéens malgré la volonté de maîtrise des dépenses dans un environnement financier contraint.

Pour répondre à ces besoins et notamment à l'augmentation des effectifs scolaires et à la nécessaire amélioration du cadre de vie, des créations de postes ont été nécessaires en 2022. Elles impactent en année pleine l'exercice 2023 (+530 000 €) et se complètent de nouvelles créations de postes prévues en 2023 (+300 000 €). A titre d'exemples, l'ouverture de l'école DOLTO a nécessité la création de 8 nouveaux postes à la rentrée 2022. De même, le recrutement de 4 agents pour la brigade environnement, intervenue en fin d'année 2022, se répercute budgétairement en année pleine, en 2023 ; etc...

La répartition de la masse salariale, par politique publique, est donc la suivante (hors transfert CCAS) :



Cette décomposition témoigne des priorités politiques avec 35 % de la masse salariale dédiée aux petits Rosnéens et 11 % à l'édification et à l'embellissement du cadre de vie (espaces publics et aménagement urbain).

En volume financier, les 42,8 millions €, qui représentent 53,5 % du budget de fonctionnement, se répartissent essentiellement ainsi :

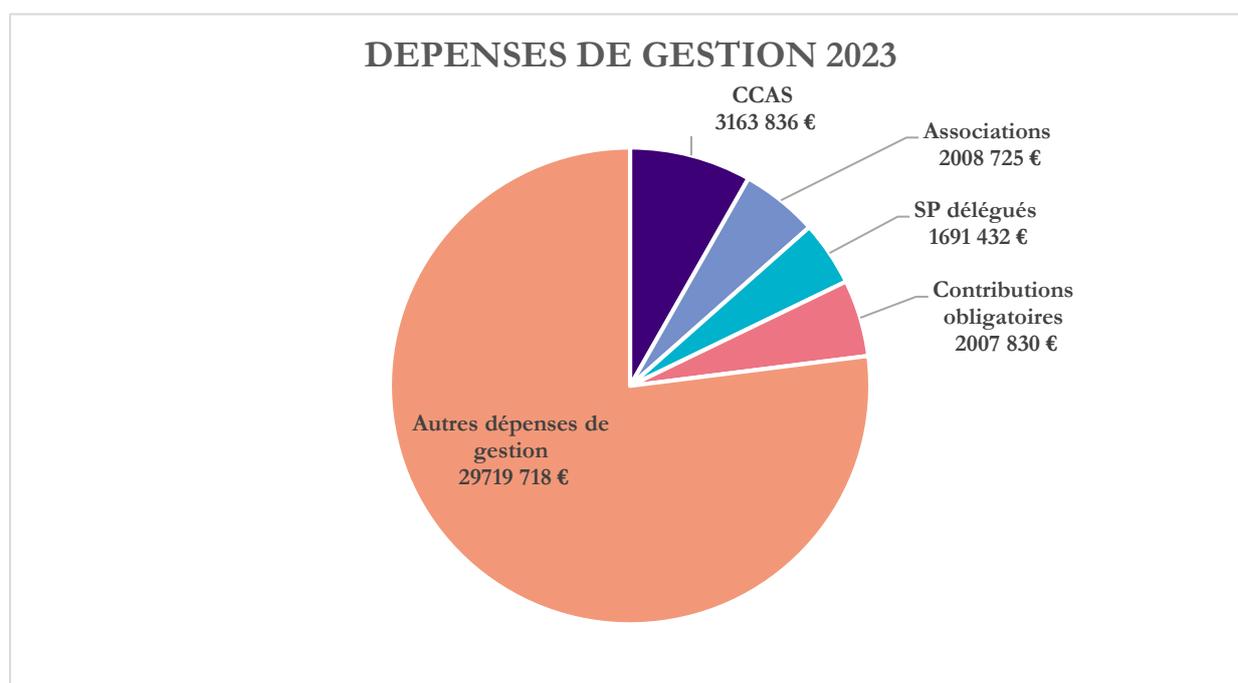
- Education / Périscolaire : **10,3 M€**
- Petite enfance : **4,9 M€**
- Administration support : **4,4 M€**
- Espaces publics : **3,44 M€**
- Culture/Jeunesse : **3,41 M€**
- Police municipale : **2,6 M€**
- Sport : **2,25 M€**

## 2. Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion évoluent de + 7,75 % par rapport au BP 2022, conséquence logique de l'ajustement de la subvention versée au CCAS pour compenser le transfert de l'activité sociale.

A périmètre constant, la hausse aurait été de + 5,25 % seulement.

Elles se répartissent comme suit :



### a) *La subvention d'équilibre au CCAS*

Comme exposé en partie 4, lors du Conseil Municipal de décembre dernier, a été acté le transfert des activités du secteur social au CCAS avec pour objectif de clarifier et de recentrer les actions de cet établissement et de ses satellites.

Par conséquent, les mouvements en dépenses et en recettes pour la Ville engendrent un transfert de charge net de 1 247 550 € en section de fonctionnement.

Aussi, à périmètre constant depuis 2021, la subvention de fonctionnement au CCAS serait de 1,916 million € au BP 2023 en augmentation de plus de 356 000 € (+ 22,85 %) par rapport au BP 2022.

Cette augmentation intègre notamment les répercussions en charge de personnel des mesures compensatoires liées à la crise sanitaire et à l'inflation, une hausse de 51 000 € liée aux impacts de l'évolution du prix des énergies et prend en charge les ajustements des produits des usagers des résidences Barroy et Croizat dont l'occupation a ralenti (- 30 000 €).

De plus, le renouvellement du contrat de restauration collective sera conforté par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Considérant les mouvements exposés, la subvention nette d'équilibre se porte donc à la somme de 3 163 835,64 €, programme de réussite éducative (PRE) compris

*b) Les subventions au secteur associatif*

Le soutien au secteur associatif local est renouvelé puisqu'il atteindra précisément 2,01 millions €. Les enveloppes accordées aux associations sont préservées.

Il est à relever que, depuis l'exercice 2022, les crédits relatifs aux subventions du secteur associatif sont désormais inscrits en totalité au chapitre 65 afin de faciliter leurs attributions en cours d'exercice sans nécessité l'adoption d'une décision modificative, permettant ainsi une plus grande réactivité dans l'approbation et le versement des subventions en cours d'exercice.

*c) Les services publics délégués*

Encore une fois, l'augmentation la plus significative porte sur le contrat de délégation de service public relatif à la réhabilitation et à l'exploitation du centre nautique Camille Muffat dont l'effet mécanique de revalorisation annuelle pèse encore significativement cette année. Au titre de l'année 2023, les compensations pour contrainte institutionnelle et de service public augmentent de plus de 335 000 €, portant la dépense à près de 1,43 million €.

En ce qui concerne l'exploitation et la gestion du multi-accueil des Portes de Rosny, l'augmentation de la part forfaitaire de +15 335 €.

Les deux autres services publics délégués par la Ville, que sont, pour mémoire, l'exploitation et la gestion du golf 9 trous de Nanteuil d'une part et des marchés forains d'autre part, ne sont pas source de versement compensatoire.

*d) Les contributions obligatoires*

Cette rubrique comprend nos contributions obligatoires versées à nos différents partenaires. Elles s'élèvent à 2 007 830 €, en hausse de + 8,1 % par rapport à 2022.

La plus importante augmentation émane de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (+66 000 €) qui répercute les incidences de la crise économique sur les appels de fonds de ces contributeurs afin d'équilibrer son budget de fonctionnement.

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales, versé à l'EPT Grand Paris Grand Est, explique pour partie cette évolution bien que le Budget Primitif 2022 avait déjà anticipé cette révision de contribution. Ainsi, l'impact « au stade BP » 2023 n'est que de 15 000 €<sup>7</sup>. Par comparaison avec l'année 2021, la hausse est en revanche bien plus importante puisqu'elle est de 245 000 €<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Augmentation formelle du FCCT de BP 2022 (900 000 €) à BP 2023 (915 000 €).

<sup>8</sup> Inscription BP 2021 : 670 000 €

Les charges de réservation de berceaux auprès du multi-accueil BABILOU situé rue Paul Cavaré sont également concernées mais avec une bien moindre ampleur (+1 200 €).

*e) Les autres dépenses de gestion*

Ces dépenses comprennent principalement :

- ❖ Les charges liées à la structure patrimoniale (fluides, loyers et charges, maintenance...);
- ❖ Les moyens des services publics (carburant, nettoyage des locaux, télécommunications, assurances...);
- ❖ Les charges de production des services publics (fournitures scolaires, ouvrages des bibliothèques, livraison de repas, prestations de services à la population...).

Le montant de ces charges atteignait 29,4 millions € en 2022 tandis qu'en 2023, elles s'élèvent à 29,7 millions € en progression donc de seulement 327 000 € (+1,11 %) par rapport aux crédits inscrits au BP 2022.

Cette progression mesurée des charges courantes témoigne des efforts de gestion déployés pour contenir les dépenses de fonctionnement malgré un contexte économique inflationniste.

Les principales hausses relevant de contraintes institutionnelles ou conjoncturelles concernent les secteurs suivants :

- ❖ Le **secteur énergétique**, sans surprise : les enveloppes consacrées aux fluides subissent une **hausse de + 1,64 millions €, soit +76 %** ;
- ❖ Le **secteur informatique** :
  - Consécutivement à la modification de l'instruction comptable M14 qui imposent désormais l'inscription du renouvellement des licences informatiques en section de fonctionnement. L'enveloppe allouée en 2023 est de 73 875 € cette année ;
  - De surcroît, la municipalité doit procéder au renouvellement des licences Microsoft Office 365 (phase 1 d'un plan triennal) et Citrix, déployées sur les postes informatiques du personnel communal soit une enveloppe de 299 000 € a mobilisé, impactant en conséquence le résultat de l'épargne brute.
- ❖ L'inflation se répercute sur les charges de gestion de la commune à travers l'application mécanique des dispositions de revalorisation des contrats liant la Ville à ses prestataires. On peut ainsi relever une augmentation de 52 000 € du budget alloué à l'exploitation du réseau Titus de transport urbain de personnes par autobus.

Au-delà de ces augmentations contraintes, la majorité a souhaité renforcer les moyens des secteurs qu'elle juge prioritaires :

- ❖ La jeunesse et les quartiers avec :
  - L'augmentation des budgets alloués aux actions de prévention : médiation nomade dans les quartiers, la mise en valeur des courts-métrages réalisés par de jeunes Rosnéens entre 2020 et 2022 au travers une action de promotion ;
  - L'accroissement des permanences Victimologie pour les femmes (+1 750 €/2022) ;

- Le développement d'actions de prévention santé dans les collèges et lycées (3 000 €).
- ❖ La Ville concrétise la démarche entreprise en 2022 concernant l'Agenda 2030 avec une enveloppe de 60 000 € inscrite. Cette action permettra de formaliser davantage encore toute la stratégie de la Ville, sur de nombreuses années, en faveur du développement durable.
- ❖ L'animation et l'offre culturelle, vecteur de lien social :
  - Pour célébrer le 50<sup>ème</sup> du conservatoire Francis Poulenc et la réhabilitation de la médiathèque Yourcenar, chaque structure organisera une action culturelle exceptionnelle ;
  - Malgré un besoin de resserrage des événements du fait du contexte économique national, des temps forts tels que Rosny-Plage et Festiv'Halle, sont reconduits voire même réinventés.
- ❖ Les ressources dédiées à la santé sont aussi mises à l'honneur avec une enveloppe de 25 000 € consacrée à une mission d'évaluation du contrat local de santé.

#### *f) Les dépenses exceptionnelles*

En 2022, elles s'élevaient à un peu moins de 135 000 €. En 2023, elles sont désormais de 161 900 € (+ 27 000 €).

Cet écart s'explique par la nécessité de prévoir des crédits à ce chapitre pour procéder aux remboursements des facturations acquittées indument dans le cadre des activités délivrées aux familles (erreur de pointage, justificatif parvenu avec retard, absence de professeur non signalé...).

De plus, une enveloppe de 20 000 € a été prévue pour le règlement des intérêts moratoires.

#### *g) Les dépenses imprévues et provisions*

La provision inscrite chaque année pour les dépenses imprévues est réduite à 200 000 € au titre de l'exercice 2023.

Par ailleurs, conformément aux demandes formulées par les services du Trésor Public, dans le cadre du budget supplémentaire, une enveloppe provisionnelle pour les créances irrécouvrables sera inscrite au budget supplémentaire.

La Ville de Rosny-sous-Bois s'engage dans des démarches de fiabilisation de ses comptes et de ses processus financiers et comptables. Cela va se traduire par le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024. L'objectif de ces démarches est d'améliorer en continu la fiabilité des résultats de fonctionnement de la Ville et de favoriser une transparence des comptes devenue fondamentale pour les collectivités et leurs usagers.

Ces projets exigent de mettre en œuvre et de sécuriser des processus nouveaux, notamment la mise en place de provision pour dépréciation des créances douteuses. L'Indice de Pilotage des Comptes (IPC) vérifie ainsi si une dépréciation des créances de plus de 2 ans est constatée dès lors que la valeur probante de recouvrement de ces créances devient inférieure à sa valeur nette comptable. Une créance devient douteuse dès lors qu'apparaissent des indices certains de difficulté de recouvrement (notamment compte tenu de la situation financière du débiteur) ou dès lors qu'elle a fait l'objet d'une contestation sérieuse : il est alors nécessaire de constater une provision car la valeur des titres pris en charge dans la comptabilité peut s'avérer inférieure à celle attendue et générer une charge.

La comptabilisation des dotations aux provisions pour créances douteuses repose sur des écritures comptables semi-budgétaires suite à la délibération du 16 mars 2006.

Lors de l'adoption du budget supplémentaire, il sera proposé, qu'à compter de l'exercice 2023, le calcul du montant de la provision pour dépréciation des créances douteuses soit basé sur la méthode suivante : application d'un taux forfaitaire de 15 % aux restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés au 31 décembre de l'année budgétaire.

A ce jour, le montant est évalué à 115 000 € ; il doit être affiné avec les services du Trésor Public dans le cadre de la clôture de l'exercice 2022.

### 3. Les frais financiers

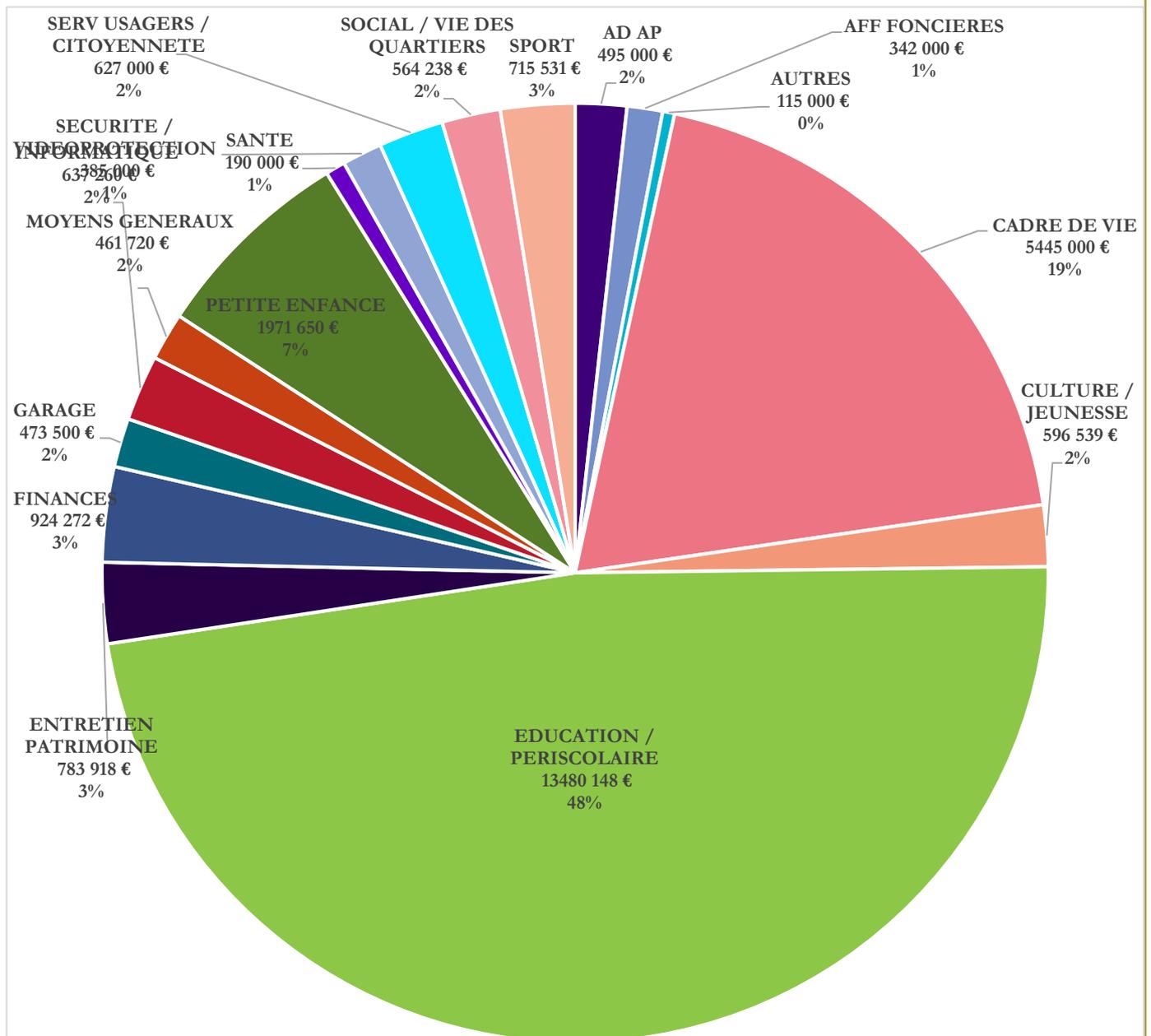
En 2023, les frais financiers sont prévus à hauteur de 1,78 millions € compte-tenu de l'accroissement de l'encours et de l'augmentation des taux d'intérêts.

## VI. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

### A. Les dépenses d'équipement

En 2023, la Ville de Rosny-sous-Bois consacrera plus de 28 millions d'euros à ses dépenses d'équipement, soit un niveau similaire à celui présenté au budget primitif 2022.

#### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUES PUBLIQUES (en €)



<b>Les dépenses d'investissement du budget 2023 (en €)</b>	<b>BP</b>
Groupe scolaire Simone Veil dont acquisitions Phase 2	3 182 500
Groupe scolaire Mermoz	5 148 015
Groupe scolaire Françoise DOLTO (Coteaux Beauclair)	145 200
<i><u>S/s total plan écoles – Accroissement de l'offre scolaire</u></i>	<i><u>8 475 715</u></i>
Groupe scolaire Mermoz	5 148 015
Réhabilitation Maternelle Bois Perrier	3 010 000
GS Pré Gentil	430 000
Réhabilitation GS Marnaudes	160 000
Autres opérations plan écoles (menuiseries élémentaire RASPAIL, préau KERGOMARD, tablettes numériques...)	1 036 780
<i><u>S/s total plan écoles – Rénovation/ Amélioration</u></i>	<i><u>4 636 780</u></i>
<b>S/s total plan écoles</b>	<b>13 112 495</b>
Voiries et réseaux divers	2 753 000
Plan lumière et enfouissement des réseaux	1 450 000
Parc nature du plateau d'Avron	522 000
Espaces verts et abords des bâtiments municipaux	365 000
Projets urbains	280 000
Plans nature et vélo	75 000
<b>S/s total Cadre de vie</b>	<b>5 445 000</b>
Equipements Espace Simenon et Médiathèque Yourcenar	269 463
Aménagement des cimetières (accueil au nouveau, ossuaire à l'ancien) et reprise concessions	190 000
Modernisation accueil HDV et gestion de l'usager	437 000
Réhabilitation de l'ENACR – Etudes	160 000
Rénovation des bulles de tennis	159 000
Terrain Letessier - Changement pelouse synthétique	370 000
Entretien/équipement écoles et accueils de loisirs	367 653
Entretien des crèches	71 650
Restructuration CMS Etudes	190 000
Ascenseurs CSC Boissière et Marnaudes	99 500
Entretien/équipement patrimoine culturel et jeunesse	167 076
Entretien/équipement patrimoine sportif	186 531
Entretien RPA Barroy	170 000
Entretien & mise en sécurité des autres bâtiments communaux	628 218
Gros entretien IME (Menuiseries, stores, électricité, assainissement)	294 738
Sécurité technique/ sûreté du patrimoine bâti	155 700
Crèche Coteaux Beauclair	1 900 000
Opérations immobilières	342 000
Opérations comptables - Passage M57	462 220
Mise en accessibilité du patrimoine bâti et des espaces publics	495 000
Sécurité et vidéo protection	385 000
Modernisation et sécurisation des systèmes d'information	637 260
Participation autres organismes (BSPP...)	462 052
Renouvellement parc automobile	473 500
Renouvellement de l'équipement des services	461 720
Autres projets	115 000
<b>S/s total autres projets</b>	<b>9 650 281</b>
<b>Total</b>	<b>28 207 776</b>
Provision pour préemptions	450 000
<b>Total général</b>	<b>28 657 776</b>

❖ Le Plan Ecoles : 13,1 millions €

Les opérations du « plan écoles », représentent à elles seules près de 13,1 millions € dans ce budget, soit plus de 48 % des dépenses d'investissement 2023 avec :

- Les opérations liées à l'accroissement de l'offre scolaire (8,48 M€ = 64,64 %) :
  - La poursuite de la construction de l'élémentaire Mermoz : 5,15 millions € sont inscrits en 2023 pour financer la poursuite de ces travaux et l'acquisition des premiers équipements ;
  - La continuité du projet du groupe scolaire Simone Veil avec 3,2 millions € consacrés aux acquisitions foncières préalables au démarrage de la phase 2 ;
  - L'achèvement des aménagements du groupe scolaire Françoise DOLTO (mobilier pour les ouvertures de classes, structure extérieure de jeu ...) pour 147 400 €.
- Les opérations de rénovation / amélioration (4,64 M€ = 35,36 %) :
  - Le démarrage des travaux pour la rénovation de la maternelle Bois Perrier et le démarrage des travaux (3 millions €) ;
  - La démolition du pavillon situé du Rhin (205 000 €) et des études complémentaires sur le secteur Sud de la Ville pour définir le projet scolaire à mener sur ce secteur (réhabilitation / construction) pour 225 000 € ;
  - Les études pour la réhabilitation du GS Marnaudes se poursuivent (160 000 €) dans la continuité de l'avancée de la construction de l'élémentaire Mermoz.
  - La seconde phase de changement des fenêtres de l'élémentaire Raspail pour 460 000 € ainsi que 37 000 € pour la remise en peinture de 11 classes.
  - La création d'un préau pour la maternelle Kergomard (164 000 €).
  - Une enveloppe de 30 000 € pour réaliser les études nécessaires à l'agrandissement des offices du groupe scolaire Pré Gentil ;
  - Une enveloppe de 150 000 € destinés aux aménagements extérieurs des écoles (cours de jeux, mobilier extérieur, clôtures...) ;
  - Enfin, une dotation de 115 000 € dédiés à la poursuite du déploiement des outils numériques.

### ❖ Le cadre de vie et l'aménagement urbain : 5,4 millions €

En 2022, le cadre de vie avait été mis à l'honneur avec un plan de réhabilitation d'envergure. Celui-ci se poursuit en 2023, tout en tenant compte toutefois du nouveau contexte économique national :

- 2,75 millions € sont inscrits, études comprises, pour la rénovation des voiries communales dont 810 000 € pour la requalification de la partie sud de la rue Hussenet et 700 000 € dédiés au gros entretien ;
- 1,4 million € de crédits sont, de nouveau, inscrits pour l'enfouissement des réseaux et la rénovation, notamment écologique, de l'éclairage public ;
- 522 000 € dédiés au parc nature du plateau d'Avron sous le pilotage de GPGE : finalisation de la phase 1 pour 110 000 € et démarrage de la phase 2 avec les premières études et le remboursement des premières acquisitions foncières (412 000 €) ;
- 365 000 € sont budgétés pour l'embellissement des espaces verts, avec la poursuite des travaux d'aménagement et de réfection du square Decesari (65 000 €). Les enveloppes dédiées au renouvellement des massifs fleuris et du mobilier urbain étant maintenus, toujours dans l'objectif de viser à terme la très convoitée 4<sup>ème</sup> fleur ;
- La prochaine libération des terrains occupés depuis de nombreuses années par la RATP sur le Coteau de la Dhuys afin de réaliser le chantier d'extension de la ligne 11 offre une formidable opportunité de repenser ce secteur pour mener un projet conjoint de renaturation de ce site, qui aille au-delà d'une simple reconstitution à l'identique d'avant les travaux. Les premières études débuteront en 2023 (280 000 €) ;
- Pour la mobilité douce, la mise en œuvre du plan Vélo se poursuit avec l'octroi d'une enveloppe de 30 000 € tandis que 45 000 € seront consacrés à la mise en œuvre du Plan Nature et aux premières démarches participatives qui en découleront.

### ❖ La petite enfance : 1,97 million €

Le développement du secteur Coteaux Beauclair implique l'aménagement d'une nouvelle structure dédiée à la petite enfance, à travers la création de 60 places de crèches supplémentaires.

L'ouverture de ce nouvel équipement était initialement souhaitée pour ce début d'année 2023. Néanmoins, l'avancée du projet a été ralentie. L'acquisition de la coque devrait intervenir au premier semestre 2023 tandis que les services municipaux travaillent déjà sur l'aménagement de celle-ci dans le cadre d'un marché public de conception-réalisation recouvrant des niveaux importants de performance énergétique à atteindre.

Ainsi, ce projet, toujours évalué à 3,2 millions € (avant subvention), acquisitions foncières comprises, sera porté sur deux exercices avec 1,9 million inscrit dès 2023.

Par ailleurs, 71 650 € seront investis dans l'entretien et l'équipement du patrimoine de la petite enfance.

### ❖ Les équipements culturels et sportifs : 1,31 million €

Le secteur culturel bénéficiera cette année du remplacement des appareils de projection (138 100 €) de l'Espace Simenon et le renouvellement du mobilier de la médiathèque de quartier, Yourcenar (91 000 €), dont l'inauguration est programmée en mai prochain.

Les études relatives au projet de réhabilitation de l'Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois continuent (160 000 €), l'année 2023 étant dédiée à la programmation et à la faisabilité du projet.

Le patrimoine sportif n'est pas en reste puisque 529 000 € seront investis pour, d'une part, poursuivre les études et travaux nécessaires à la rénovation des bulles de tennis, et d'autre part, offrir une nouvelle jeunesse au terrain synthétique du stade Letessier, avec le remplacement de son revêtement.

Les pratiques sportives d'extérieur sont aussi mises à l'honneur avec l'acquisition d'un mur interactif destiné à promouvoir le sport de manière itinérante (27 000 €), tandis qu'une nouvelle station de street workout verra le jour. Celle existante bénéficiera quant à elle du remplacement de son sol.

Coté espaces extérieurs, les aménagements débutés en 2021 se poursuivent avec de nouveau 150 000 € pour la poursuite de la rénovation des hauts mâts d'éclairage des stades Girodit (50 000 €) et Letessier (100 000 €).

Enfin, 170 000 € seront investis dans l'entretien et l'équipement du patrimoine culturel et sportif.

### ❖ Les travaux d'aménagement des cimetières et les reprises de concession : 190 000 €

Les aménagements débutés en 2021 se poursuivent également avec la reprise et la création d'allées ainsi que les travaux de raccordement du pavillon du gardien au nouveau cimetière, menés pour partie par les équipes de la régie des Ateliers municipaux.

### ❖ La modernisation de la relation aux usagers : 437 000 €

Le déploiement des nouvelles technologies se poursuit dans la gestion de la relation aux usagers avec 60 000 € dédiés aux solutions numériques. Parallèlement, le projet de modernisation de l'accueil des citoyens se poursuit avec les premiers travaux transitoires programmés pour la fin d'année 2023 (377 000) €.

### ❖ La solidarité et la santé : 573 000 €

En 2023, les efforts sont concentrés sur l'IME pour lequel près de 300 000 € seront investis pour le remplacement des menuiseries extérieures et des travaux lourds pour la réfection du réseau d'assainissement notamment et sur la RPA Barroy avec 170 000 € de travaux de gros entretien ; notamment les vestiaires et sanitaires des offices.

De surcroît, près de 100 000 € sont déployés pour la rénovation des ascenseurs des centres sociaux Boissière et Marnaudes (premières études pour ce dernier).

Par ailleurs, la santé s'inscrit dans les priorités municipales à travers le projet de restructuration du Centre Médico-Social dont les études sont programmées cette année (190 000 €).

❖ La sécurité : 385 000 €

Tandis que 45 000 € seront consacrés à l'entretien du parc de caméras de vidéo en place, 340 000 € sont prévus pour la poursuite du déploiement de la vidéo-protection et l'équipement de l'hyperviseur. La priorité sera donnée aux secteurs de nouvelles gares de métro attendues pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

❖ Les moyens des services municipaux : 2,36 millions €

Au-delà des enveloppes récurrentes d'entretien et de mise en sécurité du patrimoine bâti (784 000 €) et des dotations récurrentes en matériels des services (461 000 €), 637 000 € seront dédiés aux moyens informatiques tandis que 473 500 € le seront à l'acquisition et au renouvellement du parc automobile de la Ville avec notamment l'acquisition d'un engin télescopique en vue de diminuer les charges locatives devenues récurrentes.

La Ville engage également la 1<sup>ère</sup> phase de renouvellement de son parc de photocopieurs, à bout de souffle, avec pour objectif de réduire la consommation énergétique inhérente à ces équipements (150 000 €).

❖ Mise en accessibilité du patrimoine bâti et des espaces publics : 495 000 €

Tandis que les derniers aménagements nécessaires au programme d'accessibilité des voiries et des espaces publics seront réalisés (25 000 €) dans le cadre des agendas programmés, la mise en accessibilité des bâtiments se poursuit (club Timbaud...) à hauteur de 264 000 € parallèlement aux études de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des écoles (205 000 €).

Ces aménagements seront complétés par la mise en accessibilité des arrêts de bus et quais (66 000 €) notamment pour la ligne 143 de la RATP ; travaux qui n'ont pas pu être réalisés en 2022.

❖ Les acquisitions foncières : 792 000 €

Au-delà des enveloppes d'acquisitions foncières connues pour la phase 2 du groupe scolaire Simone Veil (évoquées au paragraphe Plan Ecoles), une provision de 450 000 € est prévue en cas de besoin d'acquisition foncière ou de fonds de commerce, en cours d'année.

De plus, dans le cadre de l'opération foncière réalisée en 2022 rue Betremieux, il est nécessaire de prévoir une première somme de 300 000 € pour l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) d'un appartement F5. La même enveloppe sera à prévoir sur 2024.

❖ Les apurements comptables : 462 220 €

Afin d'améliorer la qualité des comptes locaux et de moderniser comptablement le secteur public local, les collectivités territoriales doivent mettre en place au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable du référentiel M57.

L'objectif est d'harmoniser le cadre réglementaire actuel qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables applicables selon les catégories de collectivités locales (M14, M52, M61, M71 et M832).

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente mise à jour par la Direction des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques. Sur le plan comptable, il constitue le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable.

Le passage au référentiel M57 nécessite des prérequis dont l'apurement obligatoire du compte 1069 puisque ce compte n'existe pas dans l'instruction budgétaire et comptable M57 et ne peut donc pas être transposé.

Le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 à la fin des années 90, pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et produits de l'exercice.

Pour le budget principal de la Ville de Rosny-sous-Bois, et ne s'agissant pas d'un simple mouvement d'ordre non-budgétaire, le compte 1068 a été sollicité à hauteur de 462 220 € pour la réalisation de cette opération.

❖ Les participations au profit des partenaires extérieurs : 462 052 €

Comme chaque année, la Ville contribue aux dépenses d'équipements de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Cette année, les éléments budgétaires transmis invitent à inscrire l'enveloppe de 275 000 €.

Par ailleurs, en 2012, la Ville s'était engagée à participer à l'aménagement du Centre Commercial du Pré Gentil auprès de Seine-Saint-Denis Habitat (SSDH). Une avance de 50 000 € a été versée en 2018 et désormais, la bailleur SSDH appelle le solde pour la somme de 91 052 €.

## B. Le remboursement de la dette

En 2023, le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 6,63 millions €, compte-tenu des échéances d'emprunts contractés.

## C. Les recettes d'investissement

### 1. Le financement des investissements

Les recettes d'investissement du budget 2023 (en €)	BP
MGP - Subv Rénovation mater Bois Perrier	806 400
Région - Subv Rénovation mater Bois Perrier	80 000
<b>S/s total plan écoles</b>	<b>886 400</b>
FCTVA	3 280 800
Remboursement avance ZAC Coteaux Beauclair	1 289 148
Crèche Coteaux Beauclair	990 000
Taxe aménagement	800 000
Reversement subv ZAC Coteaux Beauclair	652 298
Cessions 21R2C	457 547
DSIL 2022 - Rénovation Bulles de tennis	377 700
Subventions Renouvellement équipements techniques Cinéma	95 000
SGP - Remboursement dévoiement réseau suite L15	83 220
ANS - Equipements sportifs d'extérieur	56 000
Villemomble - Rue Laennec	50 000
Amendes de police	50 000
<b>S/s total autres projets</b>	<b>8 181 713</b>
<b>Total</b>	<b>9 068 113</b>

Au final, déduction faite des 6,63 millions € d'annuités d'emprunt qui seront remboursées en 2023, l'emprunt d'équilibre n'est que de 15,04 millions € avant reprise du résultat de l'exercice 2022 qui sera majoritairement dédié à diminuer cette enveloppe.

Ils seront donc financés essentiellement par :

- ❖ L'épargne dégagée par la section de fonctionnement (4,55 millions €)
- ❖ La récupération, via le FCTVA, de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022 (3,3 millions €)
- ❖ Le remboursement par la SPL PAREDEV de l'avance de trésorerie faite par la Ville au titre de la ZAC Coteaux Beauclair (1,29 million €) et 652 000 € au titre du reversement des subventions octroyées par la Région.
- ❖ Une participation de la CAF pour la nouvelle crèche sur le secteur Coteaux Beauclair (990 000 €)
- ❖ Les subventions de la Métropole du Grand Paris et de la Région pour la réhabilitation de l'école maternelle Bois Perrier, respectivement 806 400 € et 80 000 €
- ❖ La taxe d'aménagement (800 000 €)
- ❖ La cession des propriétés sises 21 rue des Deux Communes au profit de l'EPT en vue du projet de requalification évaluée à 457 547 €
- ❖ La subvention DSIL au titre de l'exercice 2022 obtenue pour la rénovation des bulles de tennis (377 700 €)
- ❖ Les diverses autres subventions d'équipement sollicitées auprès des partenaires institutionnels, en particulier le Centra National du Cinéma et la Région pour le renouvellement des équipements techniques du cinéma (respectivement 54 000 € et 41 000 €) ou l'Agence National du Sport pour le déploiement d'équipements sportifs d'extérieur (56 000 €)
- ❖ La participation de la Société du Grand Paris pour les travaux de dévoiement de réseaux dans le cadre du projet de la ligne 15 de métro
- ❖ Un complément de participation de la Ville de Villemomble pour la requalification de la rue Laennec (50 000 €) suite à des travaux complémentaires
- ❖ Le produit des amendes de police (50 000 €)

D'autres produits, notamment issus de cessions, sont attendus pour cette année 2023 mais faute d'engagement formel, ces derniers n'ont pas pu être inscrits en cette phase budgétaire. Une recette certaine n'a également pas pu être inscrite, pour une valeur nette de 764 451 € au titre d'une cession intervenue en fin d'année 2022 (échange de foncier entre CDC Habitat et la Ville concernant la copropriété située rue Saint-Claude) mais pour laquelle les écritures budgétaires sont en cours de finalisation avec les services du trésor public.

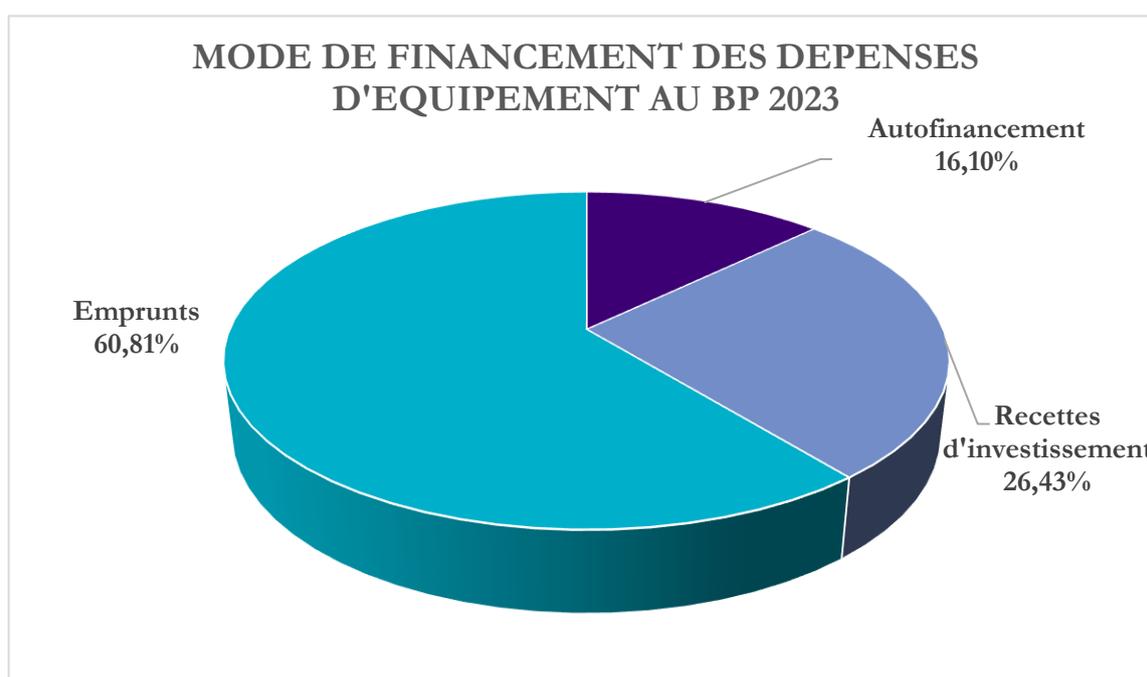
## 2. Le mode de financement prévisionnel des investissements en 2023

Dans ce contexte de ressources contraintes, et pour mémoire uniquement au stade prévisionnel du BP, la Ville de Rosny-sous-Bois finance près de 40 % de ses investissements par ses ressources propres : 12,76 % par son autofinancement et 26,43 % par ses recettes d'investissement.

Le recours à l'emprunt (d'équilibre) couvre donc un peu plus de 60 % du besoin de financement.

Mode de financement prévisionnel des investissements en 2023	Part de la ressource en M€	Part de la ressource en %
Autofinancement <sup>1</sup>	4 545 886	12,76%
Recettes d'investissement	9 418 113	26,43%
Emprunts	21 669 777	60,81%
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>35 633 776</b>	<b>100,00%</b>

<sup>1</sup> La notion d'autofinancement correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement.



### D. La structure de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023

La Ville doit donc inscrire 21,67 millions € d'emprunt pour équilibrer le BP 2023, soit un endettement supplémentaire de près de 15,04 millions €.

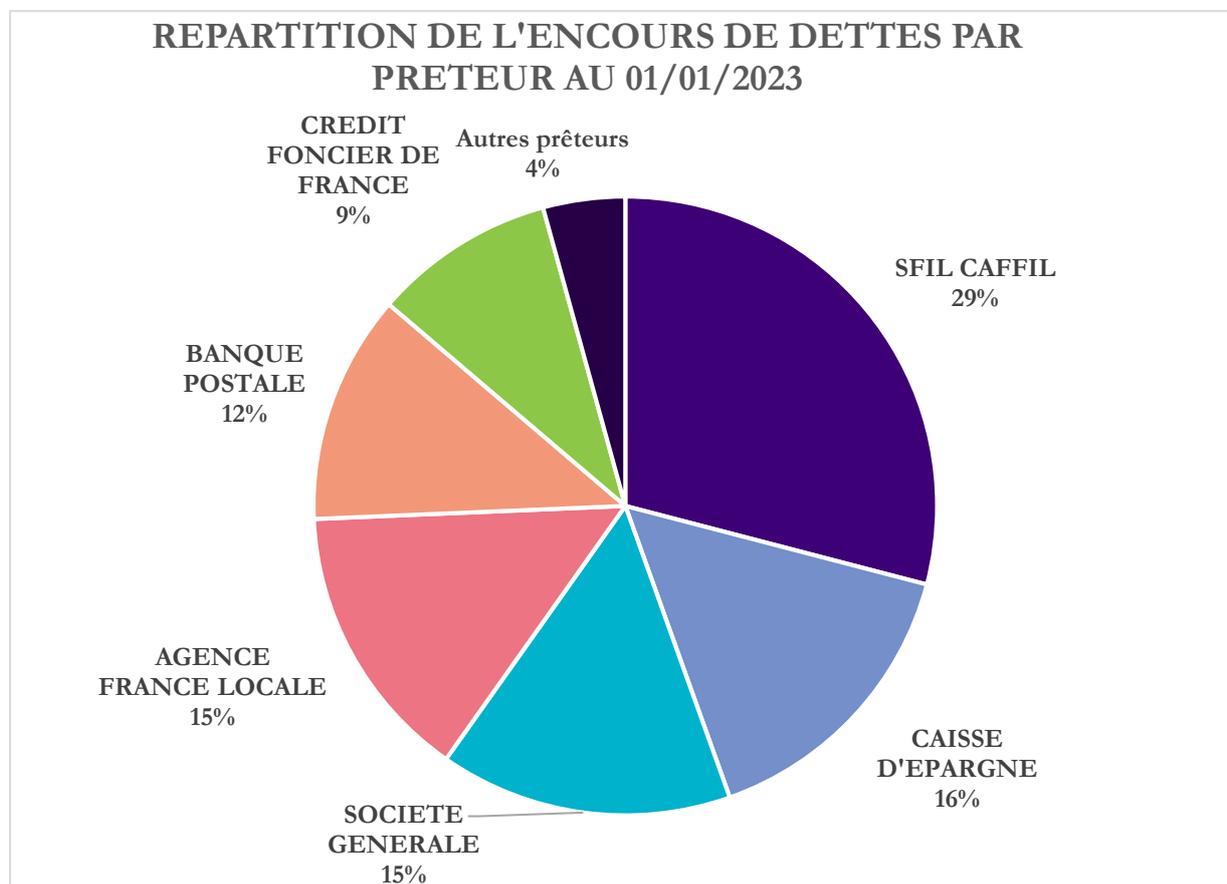
Au 1er janvier 2023, l'encours de dette s'élève à 78,04 millions €, en hausse de 1,29 million € par rapport au 1er janvier 2022.

L'encours progressera à due concurrence pour s'établir légèrement au-dessus des 103 millions €<sup>9</sup>, si l'enveloppe d'emprunt 2023 était souscrite dans sa totalité.

<sup>9</sup> Cette projection (103,08 millions €) est établie à partir de l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (78,04 millions €), en ajoutant le dernier prêt souscrit début de l'été 2022, qui sera mobilisé courant de l'année 2023 (10 millions €) et l'endettement supplémentaire envisagé en 2023 (15,04 millions €).

Bien évidemment, cet endettement supplémentaire affiché ne sera pas intégralement appelé. En effet, le résultat de fin d'exercice 2022 qui avoisine les 7,8 millions d'euros sera dédié à la réduction de cette enveloppe permettant à la Ville de rester en deçà du seuil des 100 millions € d'endettement.

La Ville de Rosny-sous-Bois mène depuis des années une stratégie de diversification de ses prêteurs, associée à une stratégie d'optimisation de ses conditions de financement.



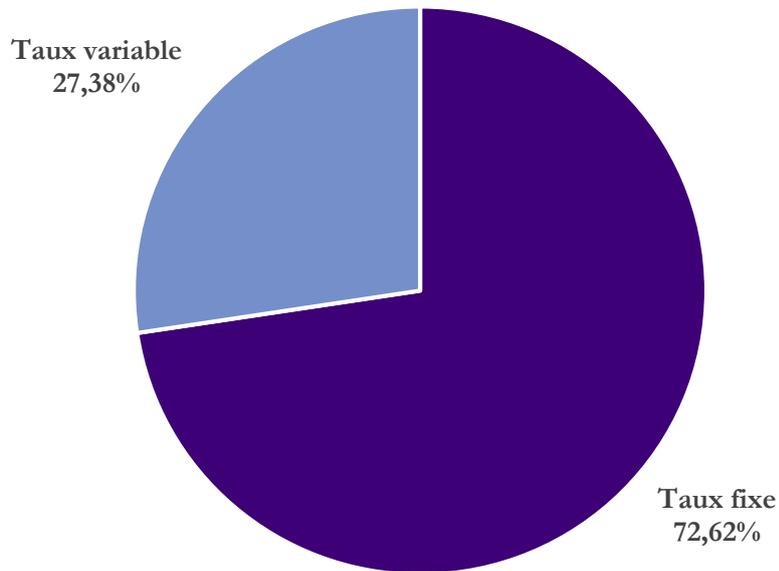
La répartition de l'encours de dette est très variée considérant qu'elle se décompose en 12 prêteurs. Le principal, la SFIL, représente près de 30% du volume des financements. La Caisse d'Épargne, la Société Générale et l'Agence France Locale jouent des coudes pour rester sur le podium puisque chaque établissement détient environ 15 % de la dette de la Ville. La Banque Postale et le Crédit Foncier de France ne sont pas loin avec respectivement 12 % et 9 %. Les autres prêteurs (la CAF, Arkéa et la C.R.A.M) représentent une part marginale.

L'année 2022 a été marquée par une situation extrêmement tendue sur les marchés financiers avec plusieurs revalorisations du taux directeur défini par la Banque centrale en vue de lutter contre l'inflation. A Rosny-sous-Bois, la consultation bancaire 2022 a été réalisée courant du printemps, offrant tout de même à la Ville une large mise en concurrence mais uniquement en taux variable.

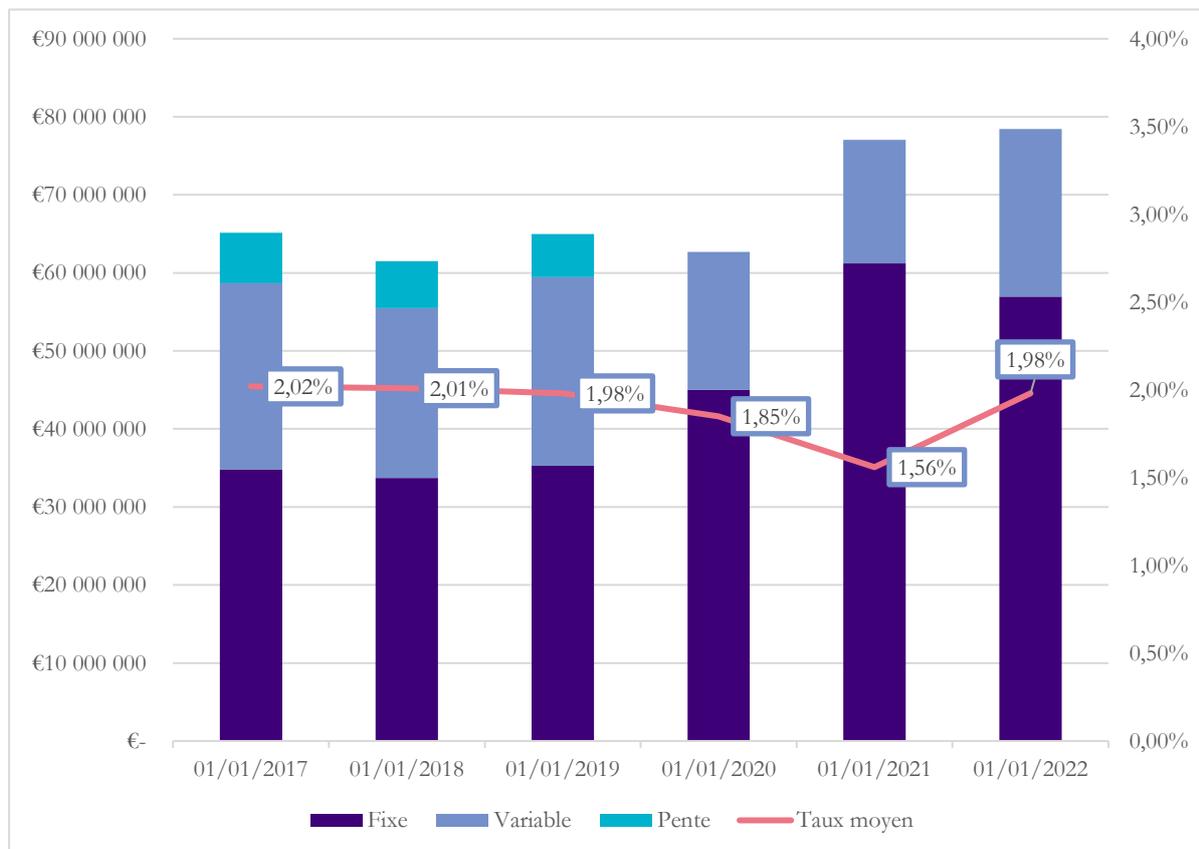
En effet, à cette époque, les marchés financiers étaient dans l'expectative d'une remontée du taux d'usure (taux maximal auquel un prêt peut être accordé). Dès lors, les offres à taux fixe étaient extrêmement rares.

Aussi, dans ce contexte, la Ville a pu contracter un emprunt de 10 millions € à taux indexés, accroissant son encours à taux variables. Ainsi, près de  $\frac{3}{4}$  du stock de dette est à ce jour constitué d'emprunts à taux fixe pour un peu plus du  $\frac{1}{4}$  à taux variable.

## DETTE PAR TYPE DE RISQUE AU 01/01/2023



Cette structure de dette, dans un contexte de remontée des taux, conduit à un taux moyen établi à 1,98 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023, égalant celui de 2019.



L'encours s'établissait au 31 décembre 2022 à 78,4 millions d'euros (€/hab.)<sup>10</sup> avec une capacité de désendettement de la Ville qui demeure en dessous des 7 années.<sup>11</sup>

De surcroît, le coût de la dette reste mesuré. Le taux global demeure en dessous du seuil des 2%<sup>12</sup>. Le coût des intérêts devrait être proche de la prévision de 1,75 million €.

Depuis 2021, la Ville ne détient plus aucun produit à risque, l'unique emprunt structuré ayant automatiquement basculé à taux fixe en décembre 2020 pour les 9 ans restant d'ici à son extinction. De ce fait, la Ville présente désormais une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».



Pour rappel, afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (charte Gissler) a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).

<sup>10</sup> Avant intégration de l'emprunt 2022 (10 millions €), qui pourra être mobilisé progressivement jusqu'à l'année 2024.

<sup>11</sup> Pour rappel, la capacité de désendettement correspond au ratio entre l'épargne et la dette, soit 78,44 millions € / 11,68 millions € (épargne brute 2022 à fin d'exercice), soit une durée théorique de remboursement de la dette de 6,72 ans.

<sup>12</sup> La Ville a ainsi souscrit en 2022, à l'issue de son appel d'offres bancaire annuel, un nouvel emprunt pour 10 millions € sur 25 ans en taux variable au taux Euribor 3M + 0.15 avec une phase de mobilisation possible jusqu'en mai 2024.

# GLOSSAIRE

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles  
BSPP : Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires  
CMS : Centre Médico-Social  
CNAS : Comité National d'Action Sociale  
CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales  
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
CSU : Centre de Supervision Urbaine  
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement  
DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux  
DNP : Dotation Nationale de Péréquation  
DRAC : Direction Régionale de l'Action Culturelle  
DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local  
DSP : Délégation de Service Public  
DSUCS (ou DSU) : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale  
ENACR : Ecole des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois  
EPT : Etablissement Public Territorial  
FAN : Fabrique Artistique et Numérique (ex école d'arts plastiques)  
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA  
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources  
FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales  
FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France  
GVT: Glissement Vieillesse Technicité  
PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations  
SEDIF : Syndicat des Eaux d'Ile de France  
SIPPEREC : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Réseaux et les Energies de Communication  
SPL : Société Publique Locale  
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties  
TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties  
TH : Taxe d'Habitation  
TLPE : Taxe Locale du la Publicité Extérieure